

**CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE
ET PAYSAGERE DE L'AXE PRINCIPAL
DU CENTRE DE SIDI ALLAL TAZI**

SOMMAIRE





INTRODUCTION	04
01 / NOTE DE SYNTHÈSE	05
PRESENTATION DES AXES PRINCIPAUX	06
ACCÈS ET SCHÉMA DE CIRCULATION	07
MORPHOLOGIE	07
PAYSAGE	07
QUALITÉ ARCHITECTURALE ET FAÇADE URBAINE	07
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE	09
ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE	09
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	09
PROPOSITIONS DE FAÇADE DES ÉQUIPEMENTS	11
SYNTHÈSE	17
02 / ACTIONS MAJEURES	19
SUR LE PLAN SOCIO-ÉCONOMIQUE	20
SUR LE PLAN URBANISTIQUE	21
ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN01 (SÉQUENCE 01) ET DU PARKING PA6	22
ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN01 (SÉQUENCE 02)	24
ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN01 (SÉQUENCE 03) ET DE LA PLACE V5	25
ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RP4234 (SÉQUENCE 04)	29
AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE LA RN01 ET DE LA RUE N°11	31
SUR LE PLAN ARCHITECTURAL	34
SUR LE PLAN PAYSAGER	45
AMÉNAGEMENT DES BERGES DE L'OUED	46
AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PL1 ET DES ESPACES VERTS V6 ET V7	49
03 / CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES	53
MOBILIER URBAIN	66
PALETTE DES MATÉRIAUX	80
PALETTE VÉGÉTALE	81
PALETTE VÉGÉTALE POUR LES ALIGNEMENTS	81
PALETTE VÉGÉTALE POUR LES ESPACES VERTS	83
PALETTE VÉGÉTALE POUR LES BERGES DE L'OUED	86
PALETTE DE FLORAISON	88
ÉCHÉANCIER	90

INTRODUCTION

La réalisation de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de l'axe principal du centre de Sidi Allal Tazi a pour vocation l'amélioration de la qualité du paysage urbain du centre. Ce projet répond à une attente forte de la part de l'agence urbaine de Kénitra-sidi Kacem-sidi Slimane et des élus locaux.

Cette attente concerne la création d'un outil d'aide à la décision en matière d'architecture et d'aménagement paysager dans le but de préserver l'identité architecturale et paysagère du territoire.

Le centre de Sidi Allal Tazi occupe une situation privilégiée entre plusieurs pôles urbains de grande importance au niveau de la région de Rabat-Salé-Kénitra notamment les villes de Kénitra, sidi Kacem et sidi Slimane.

Cette commune fait partie des centres ruraux qui ont connu une urbanisation soutenue mais également spontanée et anarchique. Par conséquent, cette entité a été modelée aléatoirement suivant le besoin de ses habitants sur les plans architectural, urbanistique et paysager. Les problèmes que connaît le centre sont encore plus perceptibles au niveau des routes classées traversant le centre, qui font l'objet de cette étude.

Ces axes principaux constituent une composante spatiale stratégique du centre. Ils jouent le rôle à la fois de traversées et d'axes structurants dans la trame viaire de la commune influençant fortement le développement économique, l'attractivité ainsi que la compétitivité à différentes échelles territoriales de ces entités spatiales, notamment dans le cas de sidi Allal Tazi dont le développement urbain est lié strictement à sa localisation et au passage de ces routes qui assurent sa connectivité avec les grands pôles urbains de la région.

L'aménagement d'un tel élément actif engendre un effet de levier positif. C'est ainsi que l'aménagement des axes principaux du centre doit tirer profit de son implantation au sein d'un réseau viaire local, provincial et régional, tout en mettant en avant leur fonction, rôle et importance dans le processus de développement, d'intégration et de relance territoriale de son agglomération.

C'est précisément dans le but de vouer le potentiel qu'offre ces axes, pour le rehaussement de la qualité architecturale, urbanistique et paysagère de la zone étudiée, que l'agence urbaine de Kénitra-sidi Kacem - sidi Slimane s'est engagée avec les représentants de la commune concernée dans l'élaboration de la présente étude qui comprendra des outils d'aide à la mise en œuvre des différentes étapes de la démarche et des exemples de réalisation des axes en question.

L'étude de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de l'axe principal du centre de Sidi Allal Tazi s'articule autour de deux phases :

- La première phase concerne l'établissement d'un état des lieux élaboré à partir des enquêtes de terrain et des entretiens, menées dans le cadre de cette étude, avec l'équipe communal et les différentes personnes ressources de la commune ainsi que les différentes documentations recueillies. Cette phase concerne l'ensemble du périmètre de la collectivité territoriale de Sidi Allal Tazi pour situer les axes dans leur dimension spatiale économique et sociale. Cette phase a permis de dégager les contraintes et les potentialités de développement;
- La deuxième phase expose de manière illustrée les préconisations définies sur l'aire d'intervention qui concerne les axes étudiés et leur environnement immédiat en matières architecturale, urbanistique et paysagère dans le but de fournir au gestionnaires locaux un référentiel permettant d'encadrer et d'accompagner le paysage urbain du centre Sidi Allal Tazi et son évolution dans un souci qualitatif tout en veillant à l'intégration paysagère dans le contexte environnemental de l'aire de l'étude ...

01

NOTE DE SYNTHÈSE



Le centre Sidi Allal Tazi se situe à 44 km de Kénitra, chef-lieu de la province et à 95 km de Rabat, chef-lieu de la région. Cette position géographique permet au centre de bénéficier des services offerts par les équipements publics que ces villes offrent et d'accéder à un vaste marché de consommation de sa production agricole.

En dépit de son caractère toujours fortement rural, le centre de Sidi Allal Tazi connaît une dynamique territoriale importante grâce à son réseau viaire dense. En effet, le centre Allal Tazi se localise à l'intersection de deux routes classées à savoir la route nationale RN01 et la route Provinciale RP4234 qui permettent de le relier à un nombre important de pôles urbains à l'échelle régionale et provinciale.



SCHÉMA : BET SEQQAT
SOURCE : GOOGLE EARTH

PRESENTATION DES AXES PRINCIPAUX

L'objectif de la charte architecturale, paysagère et urbanistique de l'axe viaire principal de Sidi Allal Tazi, est d'affirmer l'urbanité des deux axes routiers principaux, soit la RN01 et la RP 4234 et d'améliorer la qualité paysagère, urbanistique, architecturale et fonctionnelle d'un territoire qui s'est structuré autour de son réseau viaire. Le but est de renvoyer l'image d'un territoire très dynamique, bien structuré et avec un paysage urbain de qualité.

Les axes concernés par l'étude sont la RN01 reliant le centre de Sidi Allal Tazi aux pôles urbains de Kénitra et Souk El Arba du Gharb et la route provinciale RP 4234 qui mène vers l'autoroute A5. Ces axes permettent donc de relier le centre aux principaux pôles urbains de la province et de la région.

Le centre, chef-lieu de commune, pôle commercial, de services et de développement agricole n'arrive pourtant pas à affirmer son statut compte-tenu de la qualité architecturale, urbanistique et paysagère des axes structurants qui laisse à désirer. En effet, le tissu urbain qui a évolué d'une manière spontanée présente une structure anarchique et les espaces commerciaux et de restauration modernes, qui doivent se développer normalement le long de ces axes routiers, sont absents.

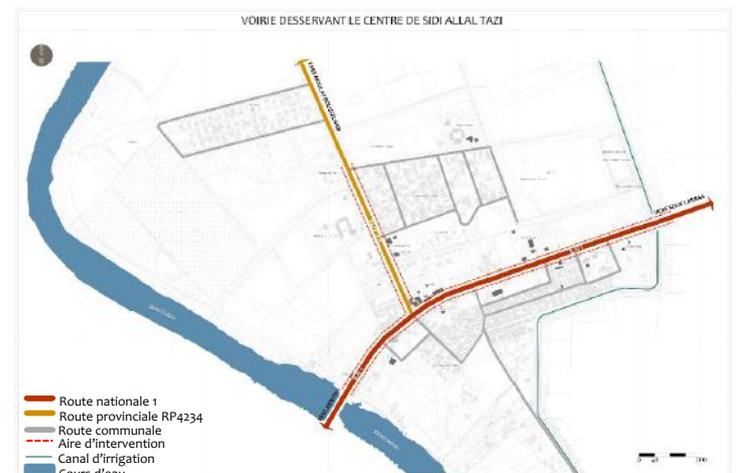


SCHÉMA : BET SEQQAT

ACCÈS ET SCHÉMA DE CIRCULATION

Le centre Sidi Allal Tazi est desservi par un réseau routier composé, en plus des voies communales, des tronçons de deux routes classées à savoir la Route nationale N°1 et la route provinciale RP 4234.

Ces axes, objets de l'étude, se trouvent toutefois dans un état déplorable, rendant les déplacements pénibles et réduisant l'attractivité d'un centre relais important entre les zones Ouest et nord. Les dysfonctionnements sont multiples et concernent les différents aspects de l'espace routier, à savoir :

- La dégradation des revêtements de la chaussée;
- Le manque d'espaces de stationnement ;
- L'état détérioré des trottoirs et des espaces verts existants ;
- L'absence d'une station de grands taxis et d'une aire de repos pour les usagers des routes et les voyageurs ;
- L'emplacement non adéquat des activités économiques au niveau de l'entrée EST du centre ;
- L'occupation des trottoirs par les commerçants ambulants ;
- L'absence d'alignements d'arbres au niveau de certains tronçons.

MORPHOLOGIE

Le tissu urbain de Sidi Allal Tazi présente ainsi un certain nombre de dysfonctionnements dont nous pouvons citer :

- L'absence d'ordonnancement et d'alignement le long des axes étudiés ;
- La concentration des activités commerciales et de services au niveau du point d'intersection des axes étudiés créant des problèmes de congestion et d'encombrement ;
- La présence d'une unité de transformation de riz, d'un centre de santé et d'une maison d'accouchement, longeant la route nationale et qui crée une rupture spatiale du côté Est;
- L'insuffisance des voies inter-douars et de desserte interne.

PAYSAGE

L'un des buts de cette étude concerne l'amélioration des conditions environnementales du centre. Pour ce faire, des interventions sont requises en termes de gestion des déchets, de mise en place de plantations, de création d'espaces verts et publics, etc. Nous rappellerons, à cet effet, que le plan d'aménagement du centre de Sidi Allal Tazi a prévu la création de plusieurs grands espaces verts et places publiques profitant par ailleurs des espaces qui donnent sur l'oued.

En ce qui concerne la trame bleue, le centre de Sidi Alla Tazi est longé par l'Oued Sebou. Ce dernier reçoit les eaux d'assainissement évacuées à l'état brut et les rejets aléatoires des déchets ménagers.

QUALITÉ ARCHITECTURALE ET FAÇADE URBAINE

Le centre de Sidi Allal Tazi, est caractérisé par la prédominance de l'habitat de type économique dont les façades ne présentent aucune homogénéité sur le plan architectural.

Les rez-de-chaussée sont essentiellement à vocation économique avec une qualité architecturale que l'on pourrait qualifier de médiocre.

Les devantures des commerces sont occupées parfois par des auvents et des enseignes qui empiètent sur une partie de l'espace public.

COULEUR



Il est difficile d'identifier la couleur dominante dans le centre de Sidi Allal Tazi sachant qu'aucune palette de couleurs n'est préconisée par les responsables communaux. Les teintes utilisées varient entre celles sobres et celles criardes. Les nuances rougeâtres utilisées au niveau de certains équipements et boutiques contrastent fortement avec le reste des façades présentant des couleurs plus sobres ou dans des teintes très différentes. Les teintures utilisées perdent, dans la plupart des cas, leurs couleurs originelles dans l'absence d'un entretien régulier.



TEXTURE



Les façades sont souvent recouvertes d'enduit lisse ou griffé recouvert de peinture. Quelques façades sont encore non revêtues dégradant encore plus la qualité du paysage urbain.



PH.BET SEQQAT

EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

ELECTRICITÉ

Le centre de Sidi Allal Tazi est raccordé au réseau électrique, avec un taux qui s'élève à 97,10%. Il est à signaler que les lignes d'électricité de moyenne tension traversent actuellement le centre et qu'il convient de mieux les intégrer au paysage urbain dans le futur.

EAU POTABLE

Le centre Sidi Allal Tazi est totalement raccordé au réseau d'eau potable dont l'adduction se fait à partir des châteaux d'eaux situés au centre. Le réseau d'eau potable est géré par l'ONEP.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le centre Sidi Allal Tazi est couvert partiellement par un réseau d'assainissement et dont les rejets sont évacués directement sur l'oued Sebou. Les ménages non raccordés au réseau, ont recours aux puits perdus qui polluent sols et eaux. Cette situation inquiétante a poussé les acteurs locaux à lancer un projet d'assainissement collectif de type séparatif accompagné d'une STEP.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'essentiel des espaces de commerce et de services se concentre au niveau de la route nationale et des voies internes qui y mènent. L'activité commerciale et de service reste toutefois mal organisée puisque les commerçants profitent de l'espace public pour exposer leurs produits.

Les boutiques ne sont pas adaptées aux besoins des commerçants, selon l'enquête de terrain, la majorité des commerçants se plaignent de leur superficie réduite. Ces boutiques, alignées devant les bâtiments, ne sont pas structurées et souffrent d'un aspect architectural qui limite leur attractivité.



ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

De par de sa vocation en tant que centre chef lieu de la commune, le centre Sidi Allal Tazi concentre un nombre important des équipements publics. L'essentiel des équipements de superstructure du centre longent les axes principaux. Il s'agit de :

- Le siège de la commune;
- Le siège du cercle ;
- Le siège de la Caïdat;
- La gendarmerie ;
- Le centre de santé et la maison d'accouchement ;
- L'arrondissement de développement agricole ;
- Le lycée ;
- La poste;
- L'ONEP ;
- L'Arrondissement de développement agricole ;
- L'Entraide Nationale;
- L'antenne de la RTM.



PH.BET SEQQAT

REPARTITION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

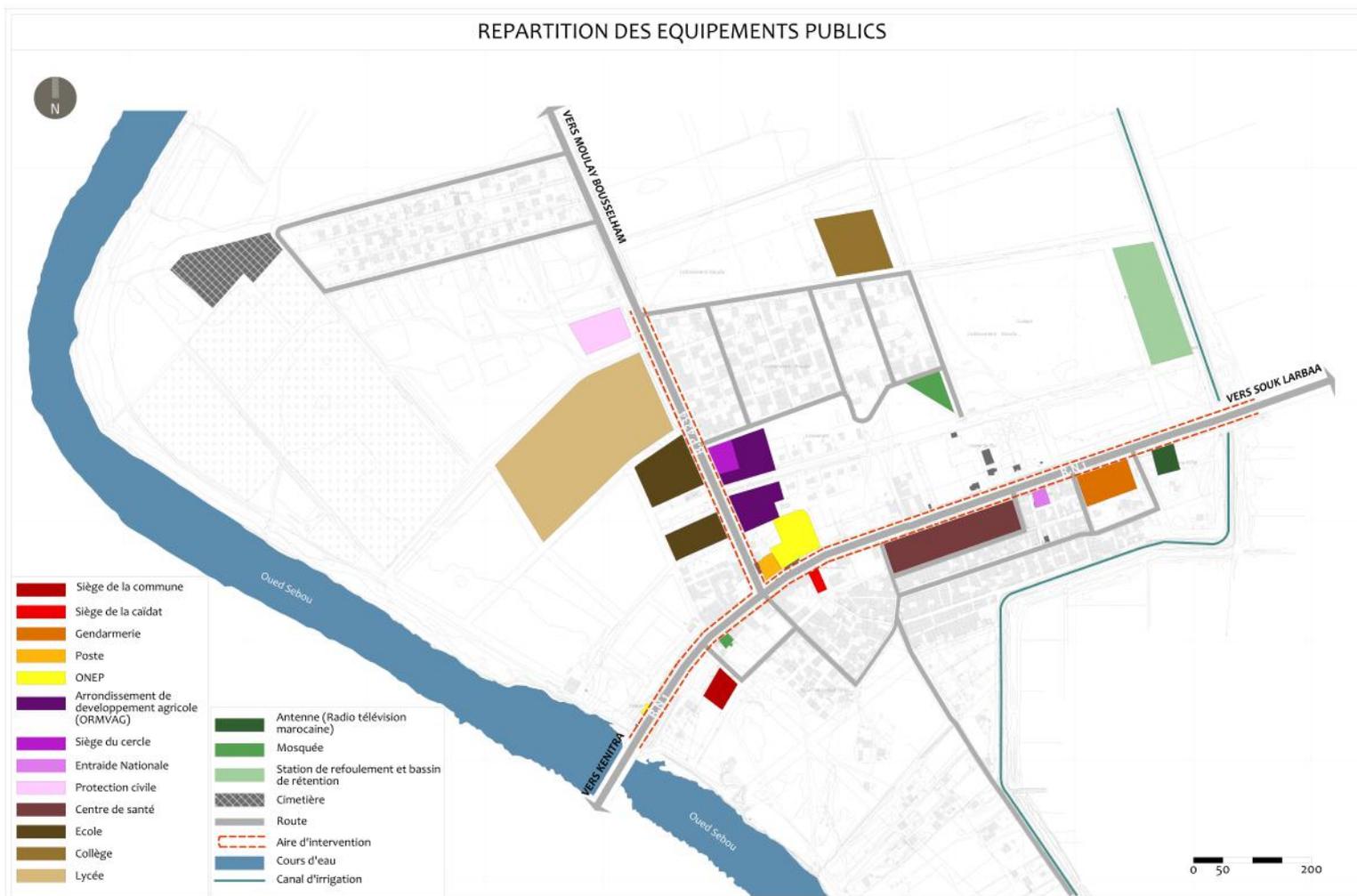


SCHÉMA.BET SEQQAT

PROPOSITIONS DE FAÇADE DES ÉQUIPEMENTS

PROPOSITION DE RAVALEMENT

La vue sur le bâtiment est dégagée grâce à un mur de clôture plus transparent. Les tons rosâtres sont délaissés pour des couleurs claires blanches et grises.

La façade à l'aspect monotone est dynamisée par un jeu d'ouvertures, de matériaux (béton, bois) et de saillies.



ETAT DES LIEUX
Ph. BET SEQQAT

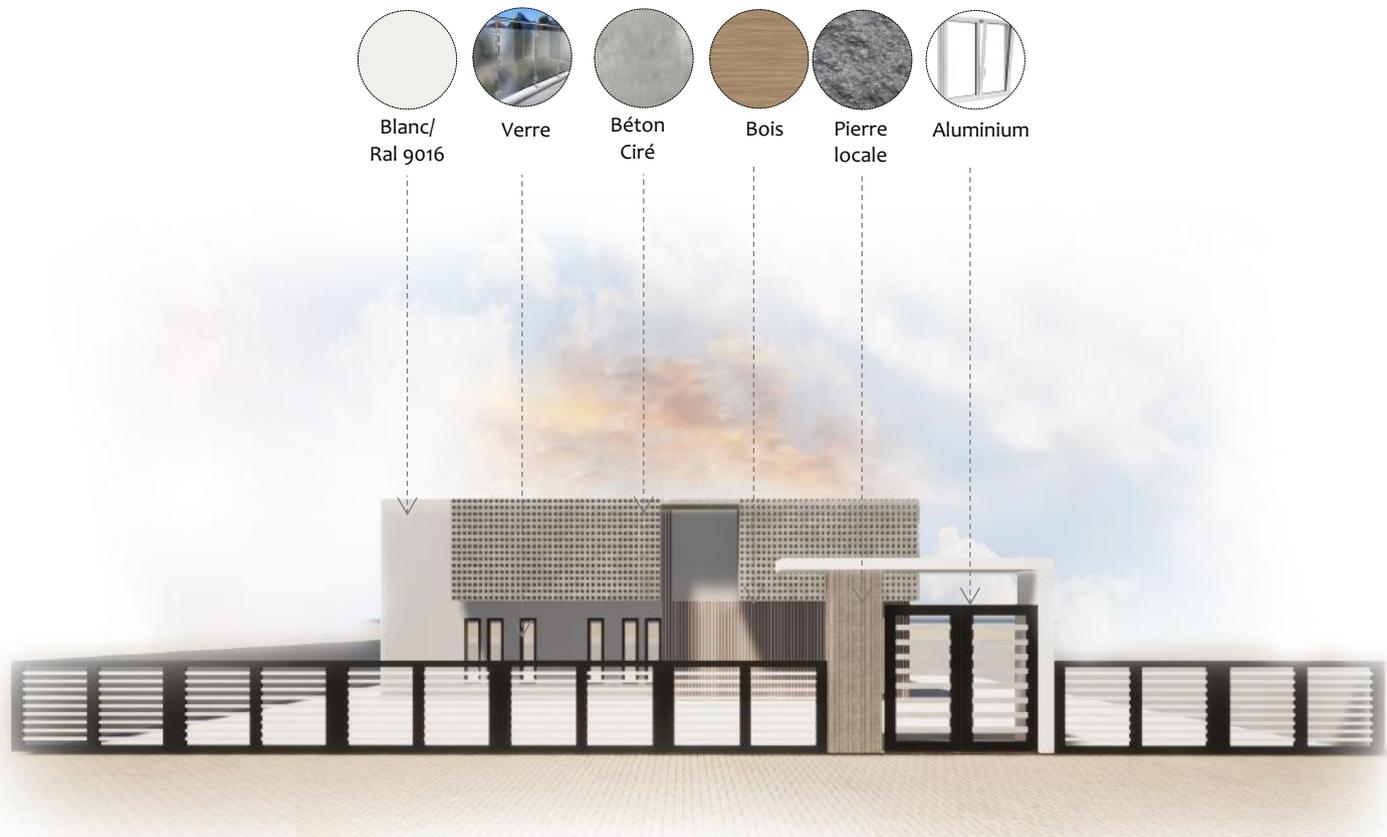


PROPOSITION
Ph. BET SEQQAT

COULEURS UTILISÉES

Le choix des couleurs et des matériaux découle directement de l'environnement au sein duquel il s'implante. La couleur blanche est privilégiée pour les façades et les éléments décoratifs sont marqués par des gris-brun et des tons orangés. Des parements en pierre viennent encadrer les fenêtres et les portes. Les menuiseries sont faites en aluminium et les gardes corps sont en verre.

MATÉRIAUX UTILISÉS





ETAT DES LIEUX
Ph. BET SEQQAT

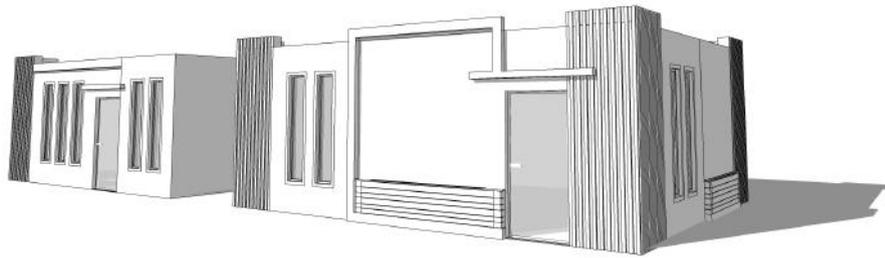


Proposition
Montage BET SEQQAT

PROPOSITIONS DE FAÇADE DES ÉQUIPEMENTS

OFFICE NATIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU POTABLE

PROPOSITION DE RAVALEMENT



ETAT DES LIEUX
Ph. BET SEQQAT

Les mouvements de la façade sont accentués par des parements en bois et en pierre.
L'entrée est marquée par une casquette. Les couleurs jaunâtres sont échangées pour des tons blanc et gris-brun.



Proposition

COULEURS UTILISÉES

Le choix des couleurs et des matériaux découle directement de l'environnement au sein duquel il s'implante. La couleur blanche est privilégiée pour les façades et les éléments décoratifs sont marqués par des gris-brun et des tons orangers. Des parements en pierre viennent encadrer les fenêtres et les portes. Les menuiseries sont faites en aluminium et les gardes corps sont en verre.

MATÉRIAUX UTILISÉS





ETAT DES LEUX
Ph. BET SEQQAT



Proposition
Montage BET SEQQAT

SYNTHÈSE

L'analyse diagnostic des axes principaux de Sidi Allal Tazi a permis de faire état d'un espace aux atouts forts mais mal exploités. En effet, le centre jouit d'une position stratégique au sein de l'armature urbaine provinciale et régionale renforcée par le passage de plusieurs routes classées qui assurent sa liaison avec les pôles urbains environnants. Le centre est également situé sur un espace à fort rendement agricole et abrite un souk où est commercialisée la production agricole de son arrière-pays. Toutefois, le développement du centre a été problématique et se manifeste clairement au niveau des axes concernés par l'étude. En effet, aucun ordonnancement architectural homogène n'est observé, les bâtiments résidentiels et commerciaux étant construits au gré des propriétaires. Les espaces verts restent rares et les alignements d'arbres limités à quelques tronçons. Les chaussées et les trottoirs sont dégradés par endroits et très mal entretenus.

Afin de remédier à ces problèmes, certaines actions ont été proposées aussi bien sur le plan socio-économique, urbanistique, architectural et paysager. Ces actions ont ciblé les problèmes les plus importants et qui nécessitent des interventions d'urgence. Celles-ci ambitionnent de mettre en valeur les axes principaux du centre de Sidi Allal Tazi et ainsi de revaloriser la vitrine urbaine d'un centre relais qui peine à confirmer sa vocation.

Ce travail ambitionne l'opposabilité de cette charte par le biais du règlement du document d'urbanisme de Sidi Allal Tazi ou dans le cadre d'un arrêté du conseil communal.



02

ACTIONS MAJEURES



Le diagnostic effectué nous a permis d'identifier les lignes directrices de nos propositions de réaménagement. En effet, la charte architecturale, paysagère et urbanistique de l'axe viaire principal de Sidi Allal Tazi devra permettre d'encadrer le processus de revalorisation du paysage urbain et architectural ainsi que le développement du centre à partir des propositions de réaménagement rationnelles adaptées au contexte local et aux spécificités territoriales du centre, tout en prenant en compte les suggestions des représentants de la commune, ainsi que les dispositions du plan d'aménagement du centre objet de cette étude.

L'objectif de cette étude est la mise en relief des propositions d'intervention, d'amélioration et de valorisation adéquates au contexte fonctionnel de la ville. l'ensemble de ces propositions vise l'amélioration de l'esthétique, de l'ambiance et de la facilité d'usage du tissu urbain dans le but de l'amélioration de la qualité de vie urbaine des habitants.

A partir des recommandations du diagnostic, les propositions pour la mise en œuvre de cette charte sont présentées, selon les axes suivants :

SUR LE PLAN SOCIO-ÉCONOMIQUE



Les interventions doivent avoir pour objectif de redynamiser l'économie du centre et ce à travers :

- La création des noyaux commerciaux ;
- La création d'un espace regroupant les marchands ambulants.

SUR LE PLAN URBANISTIQUE

Cette proposition concerne la mise en valeur et l'ordonnancement des axes principaux capables d'assurer une meilleure accessibilité et de venir à bout des problèmes de mobilité constaté au niveau du centre. Nous proposons:

- L'ordonnancement des axes principaux de Sidi Allal Tazi :
 - L'ordonnancement de l'axe la route régionale RN 01 ;
 - L'ordonnancement de l'axe la route provinciale RP 4234;
- L'aménagement d'un parking paysager (Pa6) devant le siège de la commune.
- L'aménagement de la place V5 dans l'axe principal RN 01 ;
- L'aménagement des aires de stationnement (en créneau et en bataille);
- L'aménagement de bandes cyclables continues, certaines prioritaires et d'autres suggérées;
- L'aménagement du giratoire (intersection de la RN1 et de la rue n°11);
- L'aménagement des passages piétons et l'injection de ralentisseurs à leur niveau ;
- L'injection du mobilier urbain (bancs, poubelles et kiosques) ;
- Le revêtement des trottoirs par des matériaux assurant sécurité et confort (pavés autobloquants) ;
- Le renforcement de l'éclairage public le long des axes étudiés ;
- La création de deux stations de taxis (l'une sur la RN.01 et l'autre sur la RP.4234) ;
- La mise en place d'un totem symbolique sur le giratoire.



ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN01 (SÉQUENCE 01) ET DU PARKING PA6

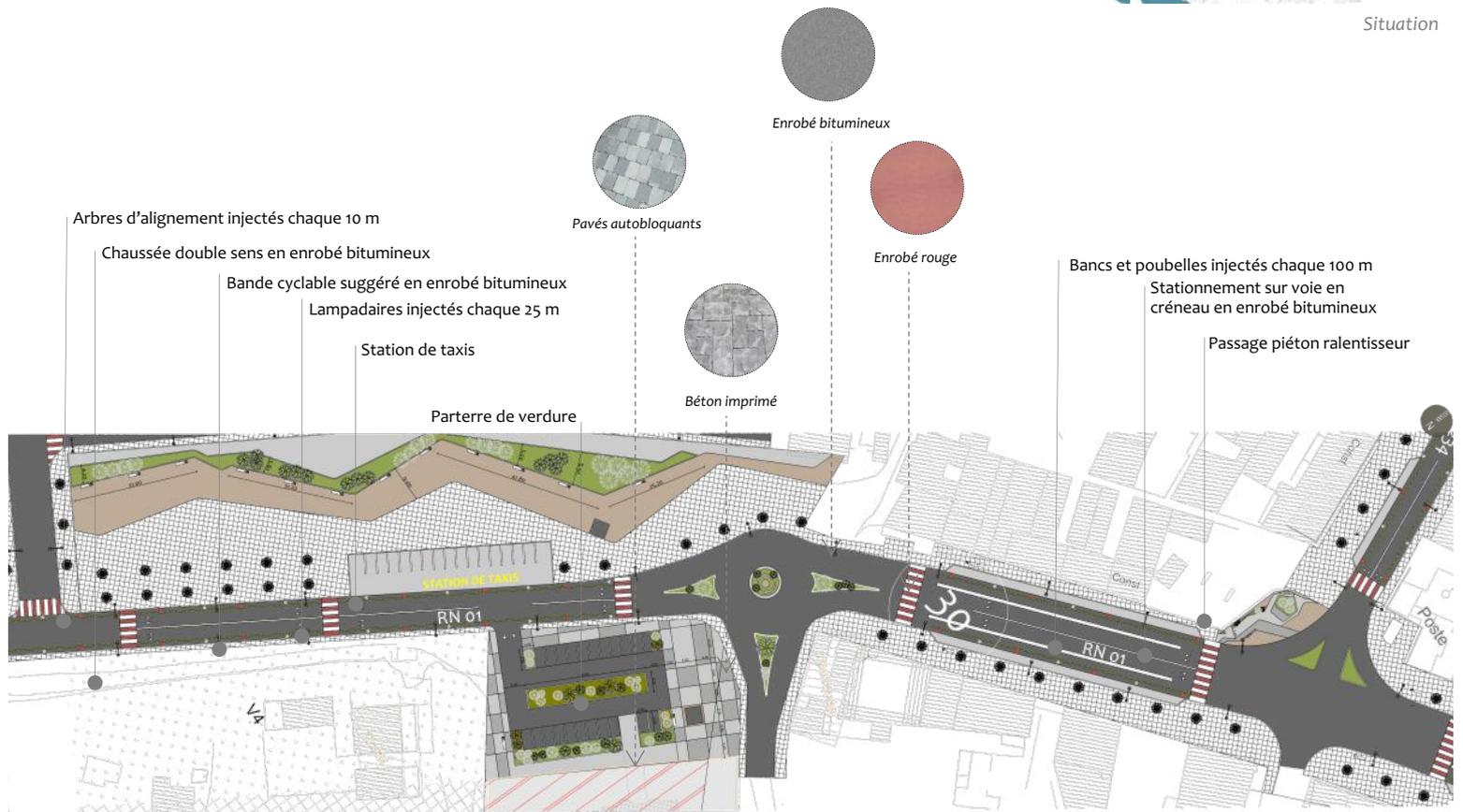
PLANTATION UTILISÉE

Voir la palette végétale prévue pour les alignements

LINÉAIRE DE LA RN1 EN ML	394
SUPERFICIE DU PARKING EN m²	2150
EMPRISE EN m	30
COÛT DU PROJET EN DH	1 563 648
DURÉE DES TRAVAUX	18 mois
ÉCHÉANCE	S2-S4



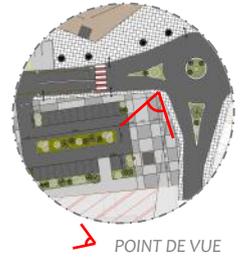
Situation



Vue en plan

*Le plan est représenté à une échelle adéquate à la fin de ce rapport

IMAGE D'AMBIANCE

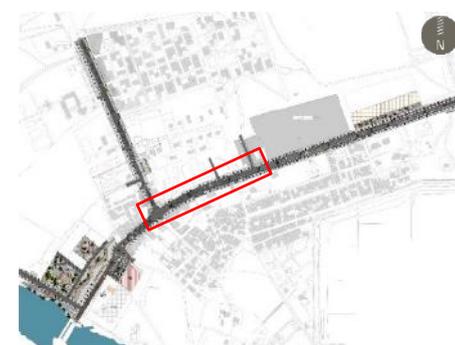


ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN01 (SÉQUENCE 02)

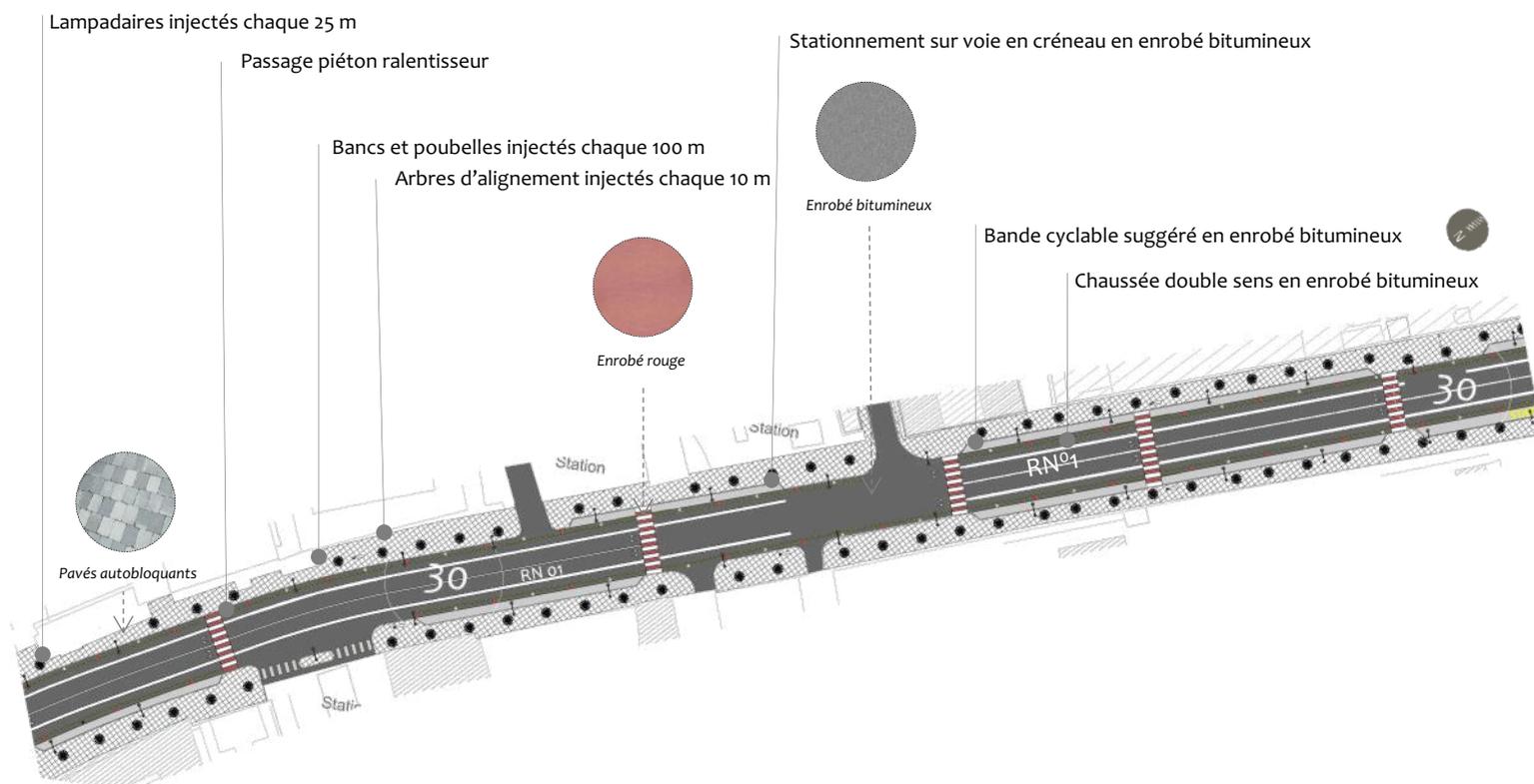
PLANTATION UTILISÉE

Voir la palette végétale prévue pour les alignements

LINÉAIRE EN ml	391
EMPRISE EN m	30
COÛT DU PROJET EN DH	1 551 742
DURÉE DES TRAVAUX	18 mois
ÉCHÉANCE	S1-S3



Situation



Vue en plan

ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN01 (SÉQUENCE 03) ET DE LA PLACE V5

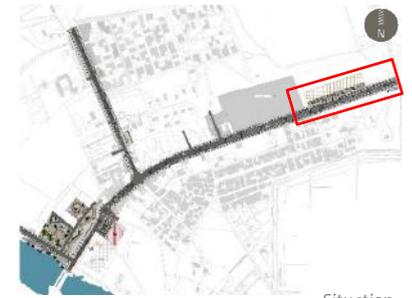
PLANTATION UTILISÉE

Voir la palette végétale prévue pour les alignements
RN°1 (SÉQUENCE 03)

LINÉAIRE EN ML	385
COÛT DU PROJET EN DH	1 527 930
DURÉE DES TRAVAUX	24 mois
ÉCHÉANCE	S3-S6

PLACE V5

SUPERFICIE EN M²	2277
COÛT DU PROJET EN DH	734 046
DURÉE DES TRAVAUX	24 mois
ÉCHÉANCE	S3-S6



Situation

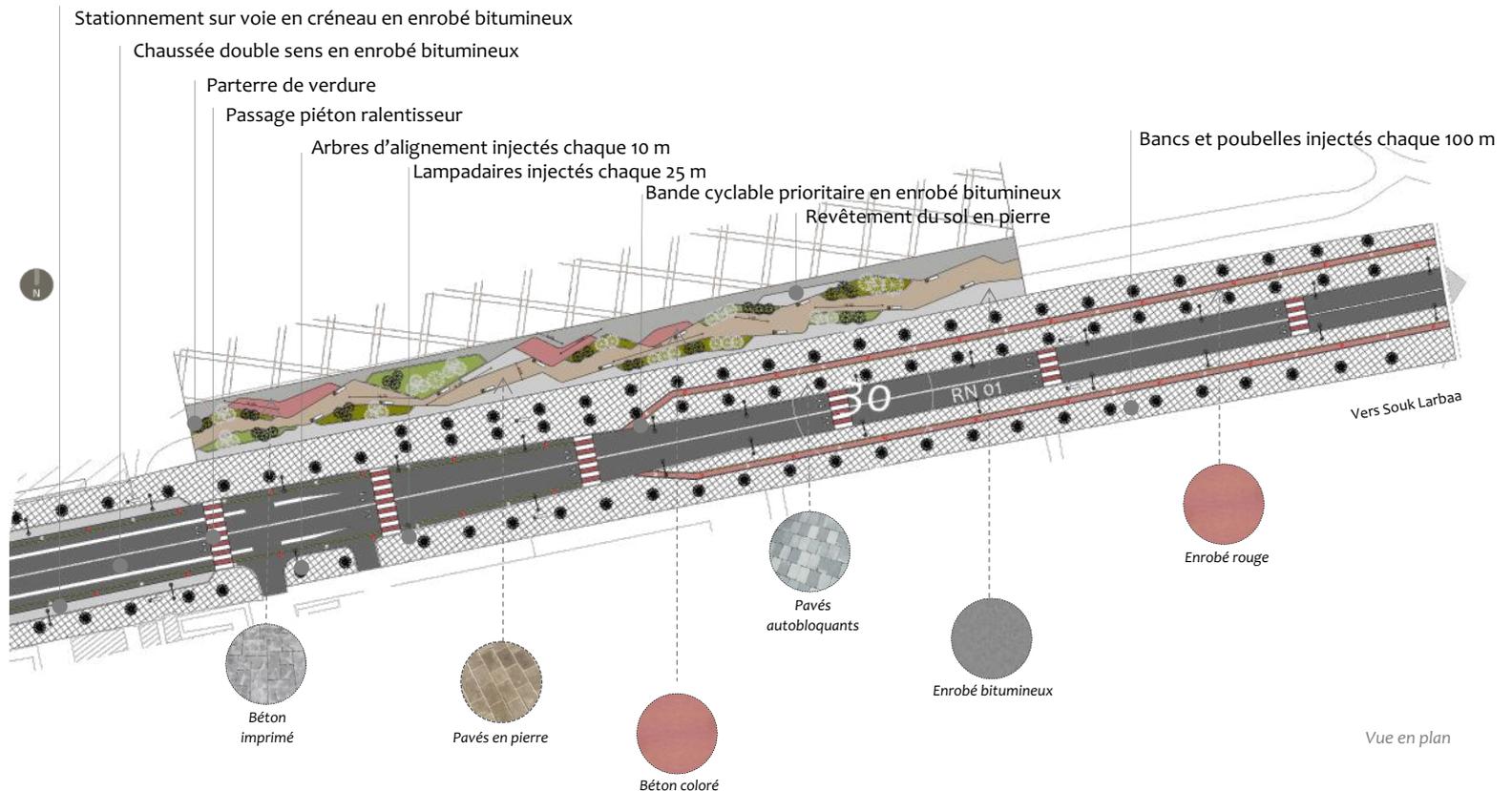
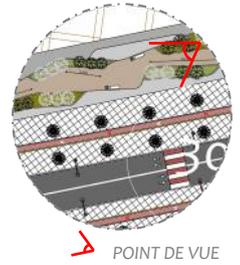


IMAGE D'AMBIANCE



BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN1 DE 30m D'EMPRISE

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
				EN CHIFFRE	
A-GROS ŒUVRE					
A1	Installation et repliment du chantier	f	1	10000,00	10.000,00
A2	Fourniture et pose bordures de trottoirs				
a	Type T3	ml	2.988,00	100,00	298.800,00
b	Type T2	ml	850,00	90,00	76.500,00
A3	Herrissonnage en pierre sèche de 20 cm	m²	298,00	140,00	41.720,00
A4	Fouille en tranché ou en rigole dans terrain de toute nature y compris évacuation ou remblaiement	m³	524,00	30,00	15.720,00
A5	Béton de propreté	m³	303,00	450,00	136.350,00
A6	Remblaiement en matériaux sélectionnés	m³	268,00	40,00	10.720,00
TOTAL GROS ŒUVRE					589.810,00
B-ASSAINISSEMENT					
B1	Fouille en puits ou en tranches dans terrain de toute nature y compris évacuation :	m³	681,00	40,00	27.240,00
B2	Lit de pose en sable	m³	465,00	110,00	51.150,00
B3	Fourniture et pose des conduites en pvc type assainissement série 1 diamètre 315 mm	ml	639,00	300,00	191.700,00
B4	Remblais primaire	m³	478,00	40,00	19.120,00
B5	Remblais secondaire	m³	265,00	40,00	10.600,00
B6	Confection des regards à grille y compris pose de l'appareil siphonoïde	u	6	2500,00	15.000,00
B7	Confection des regards avaloirs sous trottoirs y compris pose de l'appareil siphonoïde	u	10	2200,00	22.000,00
B8	Construction des regards borne en béton dose à 350kg/m³ y/c armature	u	2	500,00	1.000,00
B9	Raccordement au rejet	ens	1	5000,00	5.000,00
TOTAL ASSAINISSEMENT					342.810,00
C- REVETEMENT DES SOLS					
C1	Fourniture et mise en œuvre de la GNB1(0/31.5)	m³	2.101,00	120,00	252.120,00
C2	Fourniture et mise en œuvre de la couche de base GNA	m³	2174,00	140,00	304.360,00
C3	Imprégnation en cut-back 0/1	m²	2462,00	10,00	24.620,00
C4	Grave bitume à chaud GBB sur une épaisseur moyenne de 8 cm y compris liant et la couche d'accrochage	t	345,00	800,00	276.000,00
C5	Revêtement superficiel en enrobe, ep= 5cm y compris liant et la couche d'accrochage.	t	345,00	800,00	276.000,00
C6	Fourniture et pose film polyane	m²	1434,00	8,00	11.472,00
C7	Béton coloré ou imprimé	m²	992,00	170,00	168.640,00
C8	pavés autobloquant en béton	m²	1.890,00	180,00	340.200,00
C9	revetement de sol en pave en pierre	m²	263,00	250,00	65.750,00
TOTAL REVETEMENT DES SOLS					1.719.162,00

ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN1 DE 30m D'EMPRISE

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
				EN CHIFFRE	
D- ECLAIRAGE D'AMBIANCE					
D1	Branchement au réseau existant	f	1	5000,00	5.000,00
D2	Armoire générale d'éclairage	f	1	2500,00	2.500,00
D3	Câble armé				0,00
a	Câble armé 4x35 mm² en aluminium	ml	609,00	90,00	54.810,00
b	Câble armé 4x25 mm² en aluminium	ml	963,00	80,00	77.040,00
c	Câble armé 4x16mm² en aluminium	ml	1875,00	70,00	131.250,00
D4	Fourniture et pose tube en pvc anneau rouge double paroi pour alimentation électrique diamètre 110 y compris fouille, remblais, grillage rouge et la mise à la terre	ml	1927,00	80,00	154.160,00
D5	Construction socles en béton arme	u	96	60,00	5.760,00
D6	Regard pour câble électrique	u	2	450,00	900,00
D7	Spot encastré puissance IP6730 lûmes blancs ZS-L15	u	22	350,00	7.700,00
D4	Fourniture et pose candélabre de hauteur de 4.00M (P=100W)	u	7	2500,00	17.500,00
D8	Fourniture et pose candélabre de hauteur de 8.00M (P=150W)	u	96	5000,00	480.000,00
TOTAL ECLAIRAGE D'AMBIANCE					936.620,00
E- AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					
E1	Apport et mise en place de la terre végétale	m³	113,00	25,00	2.825,00
E2	Fournitures et plantation				0,00
a	ligustrum lucidum	u	170	450,00	76.500,00
b	tipuana tipu	u	45	900,00	40.500,00
c	grevillea robusta	u	50	350,00	17.500,00
d	Jacaranda mimosifolia		8	700,00	5.600,00
e	Ficus carica		11	700,00	7.700,00
E3	Engazonnement				
a	Carpobrotus acinaciformis	m²	250,00	30,00	7.500,00
E5	Branchement sur réseau d'eau potable	f	1	2500,00	2.500,00
TOTAL AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					160.625,00
F- MOBILIERS URBAINS					
F1	Fourniture et pose des bancs sans dos	u	13	2000,00	26.000,00
F2	Construction abris tous compris	f	2	21000,00	42.000,00
	Fourniture et mise en place panneaux pour				
F3	signalisation verticale y compris fixation	u	3	750,00	2.250,00
F4	Corbeille métallique de 80x100 litres	u	14	800,00	11.200,00
F5	Fourniture et pose poteaux d'incendies	u	1	2000,00	2.000,00
TOTAL MOBILIERS URBAINS					83.450,00
G-PEINTURE					
G1	Peinture laquée sur bordures	ml	2987,00	8,00	23.896,00
G2	Traçage de la signalisation horizontale routière	ml	1306,00	10,00	13.060,00
TOTAL PEINTURE					36.956,00
TOTAL H.T					3.869.433,00
T.V.A 20%					773.886,60
TOTAL T.T.C					4.643.319,60

BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE V5					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
A-GROS ŒUVRE					
A1	Installation et repliment du chantier	f	1	3000,00	3.000,00
A2	Fouille en puits ou en tranches y compris évacuation	m³	340,00	30	10.200,00
A3	Remblaiement en matériaux sélectionnés	m³	180,00	40,00	7.200,00
A4	Fourniture et pose bordures de trottoirs				
	b/ Type T1	ml	132,00	75,00	9.900,00
A5	Béton de proprete	m³	64,00	500,00	32.000,00
A6	Enduit en joint taillage	ml	463,00	60,00	27.780,00
TOTAL GROS ŒUVRE					90.080,00
B-ASSAINISSEMENT					
B1	Lit de pose en sable	m³	104,00	110,00	11.440,00
B2	Fourniture et pose des conduites en pvc type assainissement serie 1				0,00
	a) Diamètre 200 mm	ml	90,00	190,00	17.100,00
B3	Remblais prémaire	m³	87,00	40	3.480,00
B4	Remblais secondaire	m³	55,00	45	2.475,00
B5	Confection des regards en béton B2 dosé à 350 kg/m3 y/c armature				
	a)-De 40x40	u	2,00	400,00	800,00
	b)-De 80x80	u	2,00	550,00	1.100,00
B6	Curage de réseaux d'assainissement existant	ens	1,00	20.000,00	20.000,00
B7	Confection des regards à grille y compris pose de l'aparaille siphoeide	u	2,00	2.500,00	5.000,00
TOTAL ASSAINISSEMENT					61.395,00
C- REVETEMENT DES SOLS					
C1	Fourniture et pose film polyane	m²	500,00	8,00	4.000,00
C2	Béton coloré ou imprimé	m³	340,00	220,00	74.800,00
C8	pavés autobloquants en béton	m²	690,00	180,00	124.200,00
C9	revetement de sol en pave en pierre	m²	300,00	250,00	75.000,00
TOTAL REVETEMENT DES SOLS					278.000,00
D- ECLAIRAGE D'AMBIANCE					
D1	Tube en PVC pour alimentation électrique diamètre 100y compris fouille,remblais,grillage rouge et la mise à la terre	ml	120	70,00	8.400,00
D2	Câble armé				0,00
	a)-De 4x25 mm2+T	ml	80	100,00	8.000,00
	b)-De 4x10 mm2+T	ml	98,00	70,00	6.860,00
D3	Regard de tirage	u	1,00	500,00	500,00
D4	Fourniture et pose candélabre de hauteur de 4.00M (P=150W)	u	9	2850,00	25.650,00
D6	Branchement au réseau d'électricité	u	1	5000,00	5.000,00
TOTAL ECLAIRAGE D'AMBIANCE					54.410,00

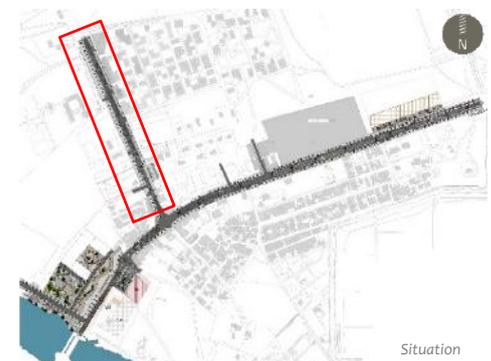
AMÉNAGEMENT DE LA PLACE V5					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
E- AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					
E1	Apport et mise en place de la terre végétale	m³	70,80	25,00	1.770,00
E2	Fournitures et plantation				0,00
a	Olea europea	u	5	650,00	3.250,00
b	laurus nobilis	u	4	350,00	1.400,00
c	tecoma stans	u	6	350,00	2.100,00
d	mytrus communis	u	12	120,00	1.440,00
e	strelitzia augusta	u	22	120,00	2.640,00
f	Jacaranda mimosifolia	u	7	300,00	2.100,00
g	Albizia julibrissin	u	9	300,00	2.700,00
h	Atriplexe halimus	u	11	190,00	2.090,00
i	Rosmarinus officinalis	u	7	170,00	1.190,00
E3	Engazonnement				
	Carpobrotus acinaciformis	m²	720,00	25,00	18.000,00
E4	Système d'arrosage automatique tous compris	ens	1	33000,00	33.000,00
E5	Branchement sur réseau d'eau potable	f	1	2500,00	2.500,00
E6	Alimentation en tranchée avec tuyaux PEHD				
	a)-Tuyaux PEHD DN40	ml	135	50,00	6.750,00
	b)-Tuyaux PEHD DN32	ml	356	40,00	14.240,00
TOTAL AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					95.170,00
F- MOBILIERS URBAINS					
F1	Fourniture et pose des bancs sans dos	u	12	2000,00	24.000,00
F2	Fourniture et mise en place panneaux pour signalisation verticale y compris fixation	u	1	750,00	750,00
F3	Corbeille métallique de 80a100 litres	u	5	800,00	4.000,00
F4	Fourniture et pose poteaux d'incendies	u	1	2000,00	2.000,00
TOTAL MOBILIERS URBAINS					30.750,00
G-PEINTURE					
G1	Peinture laquée sur bordures	ml	200,00	8,00	1.600,00
G2	Traçage de la signalisation horizontale routièrre	ml	30,00	10,00	300,00
TOTAL PEINTURE					1.900,00
TOTAL H.T					611.705,00
T.V.A 20%					122.341,00
TOTAL T.T.C					734.046,00

ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RP4234 (SÉQUENCE 04)

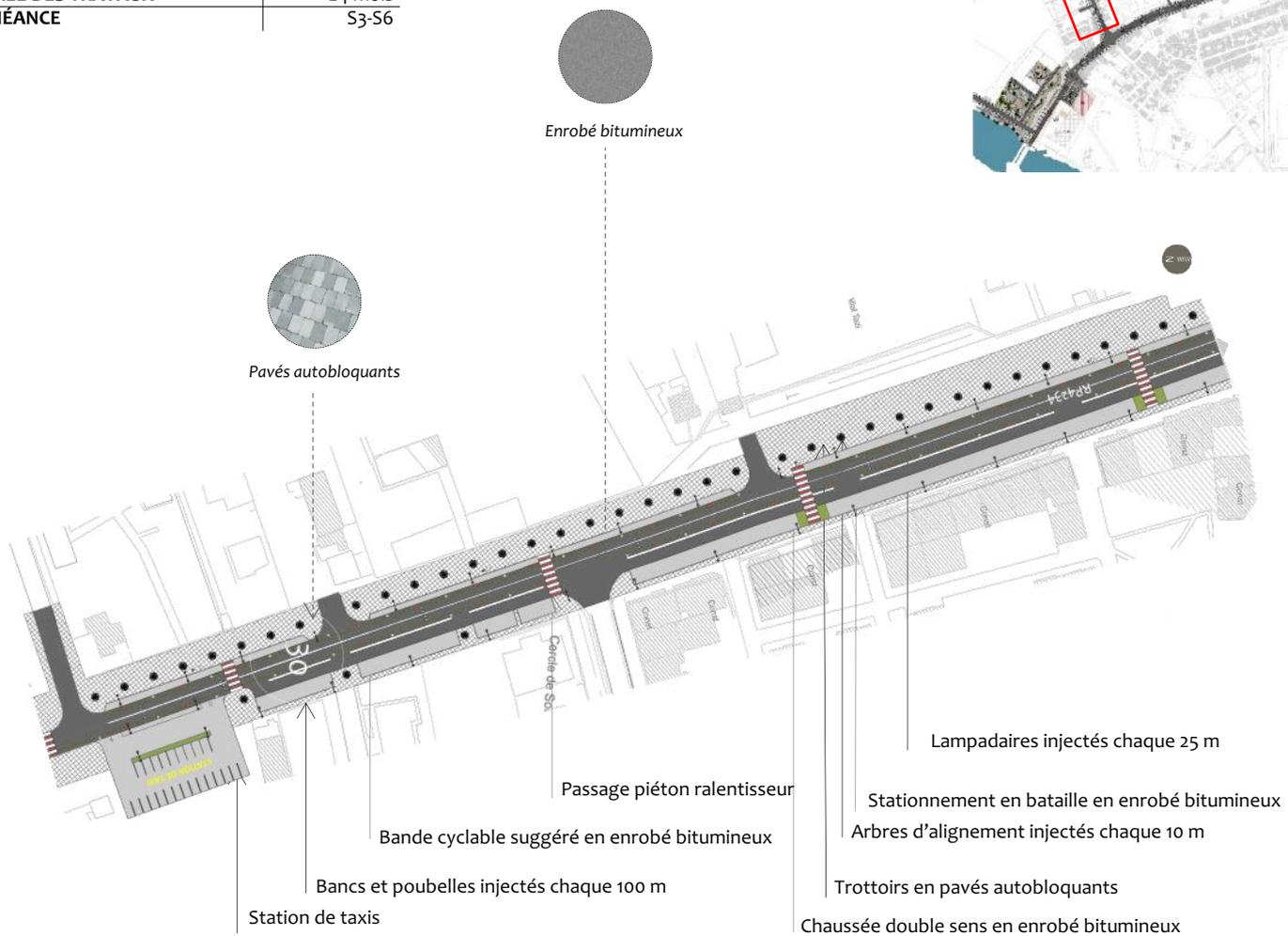
PLANTATION UTILISÉE

Voir la palette végétale prévue pour les alignements

LINÉAIRE EN ML	483
EMPRISE EN M	30
COÛT DU PROJET EN DH	2 472 408
DURÉE DES TRAVAUX	24 mois
ÉCHÉANCE	S3-S6



Situation



BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

ORDONNANCEMENT DE L'AXE RP4234 DE 30m D'EMPRISE					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
				EN CHIFFRE	
A-GROS ŒUVRE					
A1	Installation et repliment du chantier	f	1	10000,00	10.000,00
A2	Fourniture et pose bordures de trottoirs				
a	Type T3	ml	1.300,00	100,00	130.000,00
b	Type T2	ml	430,00	90,00	38.700,00
A3	Herrissonnage en pierre sèche de 20 cm	m²	185,00	140,00	25.900,00
	Fouille en plein masse dans terrain de toute nature y compris évacuation ou remblaiement	m³	235,00	30,00	7.050,00
A4	Béton de propreté	m³	187,00	450,00	84.150,00
A6	Remblaiement en matériaux sélectionnés	m³	122,00	40,00	4.880,00
TOTAL GROS ŒUVRE					300.680,00
B-ASSAINISSEMENT					
B1	Fouille en puits ou en tranches dans terrain de toute nature y compris évacuation :	m³	330,00	40,00	13.200,00
B2	Lit de pose en sable	m³	248,00	110,00	27.280,00
B3	Fourniture et pose des conduites en pvc type assainissement serie1 diamètre 315 mm	ML	369,00	300,00	110.700,00
B4	Remblais primaire	m³	244,00	40,00	9.760,00
B5	Remblais secondaire	m³	185,00	40,00	7.400,00
B6	Confection des regards à grille y compris pose de l'appareil siphonide	u	4	2500,00	10.000,00
B7	Confection des regards avaloires sous trottoirs y compris pose de l'appareille siphonide	u	7	2200,00	15.400,00
B8	Construction des regards borne en béton B2 dose à 350kg/m³ y/c armature	u	2	500,00	1.000,00
B9	Raccordement au rejet	ens	1	5000,00	5.000,00
TOTAL ASSAINISSEMENT					199.740,00
C- REVETEMENT DES SOLS					
C1	Fourniture et mise en œuvre de la GNB1(0/31.5)	m³	1.350,00	120,00	162.000,00
C2	Fourniture et mise en œuvre de la couche de base GNA	m³	1270,00	140,00	177.800,00
C3	Imprégnation en cut-back 0/1	m²	1450,00	10,00	14.500,00
C4	Grave bitume a chaud GBB sur une épaisseur moyenne de 8 cm y compris liant et la couche d'accrochage	t	170,00	800,00	136.000,00
C5	Revêtement superficiel en enrobe, ep= 5cm y compris liant et la couche d'accrochage.	t	170,00	800,00	136.000,00
C6	Fourniture et pose film polyane	m²	845,00	8,00	6.760,00
C7	Béton coloré ou imprimé	m²	420,00	220,00	92.400,00
C8	pavés autobloquants en béton	m²	970,00	180,00	174.600,00
C9	revetement de sol en pave en pierre	m²	300,00	250,00	75.000,00
TOTAL REVETEMENT DES SOLS					900.060,00

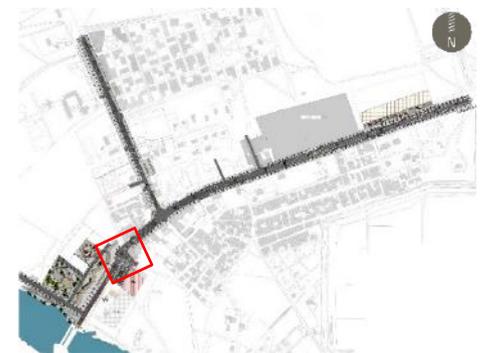
ORDONNANCEMENT DE L'AXE RP4234 DE 30m D'EMPRISE					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T EN CHIFFRE	PRIX TOTAL H.T
				EN CHIFFRE	
D- ECLAIRAGE D'AMBIANCE					
D1	Branchement au réseau existant	f	1	5000,00	5.000,00
D2	Armoire générale d'éclairage	f	1	2500,00	2.500,00
D3	Câble armé				0,00
a	Câble armé 4x35 mm² en aluminium	ml	312,00	90,00	28.080,00
b	Câble armé 4x25 mm² en aluminium	ml	698,00	80,00	55.840,00
c	Câble armé 4x16mm² en aluminium	ml	988,00	70,00	69.160,00
D4	Fourniture et pose tube en pvc anneau rouge double paroi pour alimentation électrique diamètre 110 y compris fouille, remblais, grillage rouge et la mise à la terre	ml	687,00	80,00	54.960,00
D5	Construction socles en béton arme	u	48	60,00	2.880,00
D6	Regard pour câble électrique	u	2	450,00	900,00
D7	Spot encastre puissance IP6730 lûmes blancs ZS-L15	u	18	350,00	6.300,00
D8	Fourniture et pose candélabre de hauteur de 8.00M (P=150W)	u	48	5000,00	240.000,00
TOTAL ECLAIRAGE D'AMBIANCE					465.620,00
E- AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					
E1	Apport et mise en place de la terre végétale	m³	96,00	25,00	2.400,00
E2	Fournitures et plantation				0,00
a	ligustrum lucidum	u	98	450,00	44.100,00
	tipuana tipu	u	23	900,00	20.700,00
	grevillea robusta	u	38	350,00	13.300,00
	phoenix canariensis	u	50		
E3	Engazonnement				
a	pennisetum clandestinum 50 Br/ m2	m²	214,00	30,00	6.420,00
E5	Branchement sur réseau d'eau potable	f	1	2500,00	2.500,00
TOTAL AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					89.420,00
F- MOBILIERS URBAINS					
F1	Fourniture et pose des bancs sans dos	u	11	2000,00	22.000,00
F2	Construction abris tous compris	f	2	21000,00	42.000,00
	Fourniture et mise en place panneaux pour signalisation verticale y compris fixation	u	3	750,00	2.250,00
F4	Corbeille métallique de 80x100 litres	u	15	800,00	12.000,00
F5	Fourniture et pose poteaux d'incendies	u	1	2000,00	2.000,00
TOTAL MOBILIERS URBAINS					80.250,00
G-PEINTURE					
G1	Peinture laquée sur bordures	ml	1875,00	8,00	15.000,00
G2	Traçage de la signalisation horizontale routière	ml	957,00	10,00	9.570,00
TOTAL PEINTURE					24.570,00
TOTAL H.T					2.060.340,00
T.V.A 20%					412.068,00
TOTAL T.T.C					2.472.408,00

AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE LA RN01 ET DE LA RUE N° 11

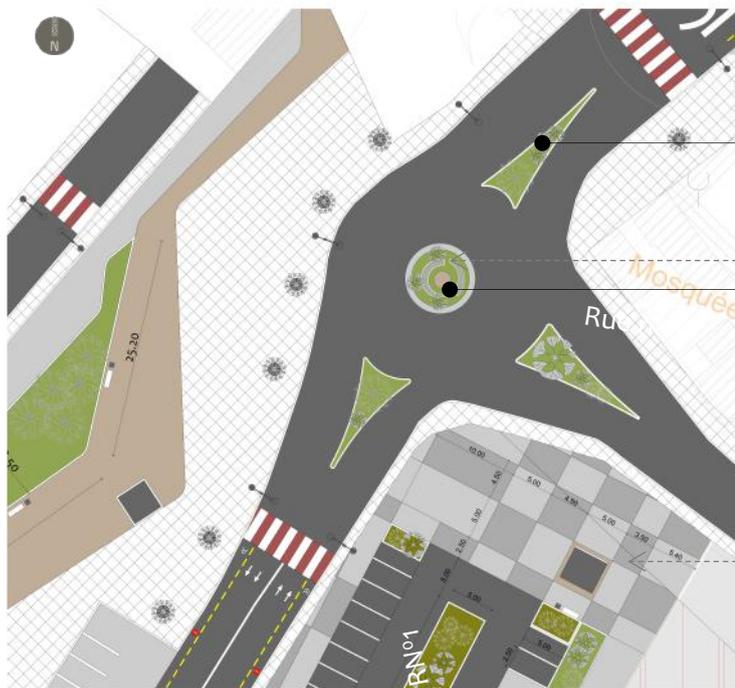
PLANTATION UTILISÉE

Voir la palette végétale prévue pour les alignements

SUPERFICIE EN M ²	2530
COÛT DU PROJET EN DH	397 932
DURÉE DES TRAVAUX	12 mois
ÉCHÉANCE	S4-S5



Situation



Vue en plan

Parterre de verdure



Béton imprimé

Repère urbain



Pavés autobloquants

IMAGE D'AMBIANCE



BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE GIRATOIRE					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
A-GROS ŒUVRE					
A1	Installation et repliment du chantier	f	1	2500,00	2 500,00
A2	Fouille en puits ou en tranches y compris évacuation	m³	32,00	30	960,00
A3	Remblaiement en matériaux sélectionnés	m³	28,00	40,00	1 120,00
A5	Fourniture et pose bordures de trottoirs				0,00
	a / Type T3	ml	287,00	150,00	43 050,00
A7	Béton de proprete	m³	22,00	500,00	11 000,00
A8	Gros béton	m³	19,00	400,00	7 600,00
A9	Béton pour béton armé en fondation	m³	16,00	900,00	14 400,00
A10	Armature pour béton armé en fondation	kg	1 600,00	11,00	17 600,00
A12	Enduit en joint taillage	ml	184,00	60,00	11 040,00
TOTAL GROS ŒUVRE					109 270,00
B-ASSAINISSEMENT					
B1	Lit de pose en sable	m³	19	110,00	2 090,00
	Fourniture et pose des conduites en pvc type assainissement serie 1				0,00
B2	Diamètre 315 mm	ml	57	300,00	17 100,00
B3	Remblais prémaire	m³	124	40	4 960,00
B4	Remblais secondaire	m³	120	45	5 400,00
B5	Confection des regards en béton B2 dosé à 350 kg/m3 y/c armature				
	De 80x80	u	2	550,00	1 100,00
B6	Curage de réseaux d'assainissement existant	ens	1	20 000,00	20 000,00
B7	Confection des regards à grille y compris pose de l'aparaille siphoeide	u	2	2 500,00	5 000,00
	Caniveau en béton armé y compris grille en fer et peinture	ml	11	650,00	7 150,00
B10	Raccordement au rejet	ens	1	25 000,00	25 000,00
TOTAL ASSAINISSEMENT					87 800,00

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE GIRATOIRE					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
D- ECLAIRAGE D'AMBIANCE					
D1	Tube en PVC pour alimentation électrique diamètre 100y compris fouille, remblais, grillage rouge et la mise à la terre	ml	450	70,00	31 500,00
D2	Câble armé				0,00
a	b)-De 4x10 mm2+T	ml	300	100,00	30 000,00
c	Regard de tirage	ml	9	500,00	4 500,00
D3	Fourniture et pose Projecteur au sol (P=200W)	u	2	1500,00	3 000,00
D7	Spot encastre puissance IP6730 lûmes blancs ZS-L15	u	23	350,00	8 050,00
D5	Branchement au réseau d'électricité	u	1	5000,00	5 000,00
TOTAL ECLAIRAGE D'AMBIANCE					82 050,00
E- AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					
E1	Apport et mise en place de la terre végétale	m³	360,00	25,00	9 000,00
E2	Fournitures et plantation				0,00
b	pittosporum tobira	u	7	90,00	630,00
c	pelargonium zonale	u	9	60,00	540,00
d	strelitzia augusta	u	12	75,00	900,00
E5	Engazonnement				0,00
	Carpobrotus acinaciformis	m²	136,00	30,00	4 080,00
E6	Système d'arrosage automatique tous compris	ens	1	15000,00	15 000,00
E7	Branchement sur réseau d'eau potable	f	1	2500,00	2 500,00
TOTAL AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					32 650,00
F- MOBILIERS URBAINS					
F4	Fourniture et mise en place panneaux pour signalisation verticale y compris fixation	u	1	400,00	400,00
TOTAL MOBILIERS URBAINS					400,00
G-PEINTURE					
G1	Peinture laquée sur bordures	ml	200,00	8,00	1 600,00
G2	Traçage de la signalisation horizontale routière	ml	90,00	10,00	900,00
TOTAL PEINTURE					2 500,00
TOTAL H.T					331 610,00
T.V.A 20%					66 322,00
TOTAL T.T.C					397 932,00

SUR LE PLAN ARCHITECTURAL

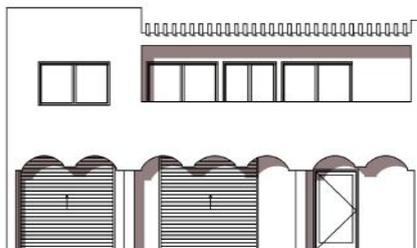


Il faudrait essayer de proposer des modèles d'ordonnancement qui se détachent un peu du modèle des maisons modernes marocaines que nous retrouvons partout au Maroc et essayer d'harmoniser les façades. Il faudra de ce fait :

- Proposer une palette de couleurs sobres et harmonieuses avec le paysage naturel et urbain (nuances de blanc, beige, gris) ;
- Intégrer des éléments décoratifs en matériaux naturels (parement en pierre) ;
- Privilégier le jeu sur les formes et les motifs géométriques simples ;
- Proposer des modèles pour les auvents et les enseignes à respecter et interdire l'utilisation des auvents au niveau des commerces situés sous arcades ;
- Proposer une superficie maximale pour les terrasses des cafés et restaurants.
- Proposer un traitement architectural des devantures des espaces commerciaux selon la nature de l'activité pratiquée.



Etat des lieux



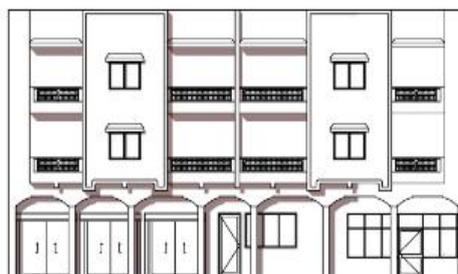
Relevé de l'existant



Proposition



Etat des lieux



Relevé de l'existant



Proposition



Etat des lieux



Proposition

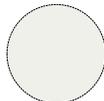
RAVALEMENT DES FAÇADES RÉSIDENTIELLES

Le choix des couleurs et des matériaux tient compte du style architectural et de l'environnement du centre de Sidi Allal Tazi. La couleur blanche a été privilégiée pour les façades et le gris-brun pour les éléments décoratifs. Des parements en pierre viennent encadrer les fenêtres et les portes. La menuiserie aluminium a été conservée pour les fenêtres mais le bois est retenu pour la porte d'entrée extérieure. Les garde-corps sont en verre et en fer forgé.

COULEURS UTILISÉES



MATÉRIAUX UTILISÉS



Blanc/
Ral 9016



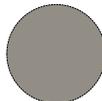
Verre



Aluminium



Pierre
locale



Gris/
Ral 7030

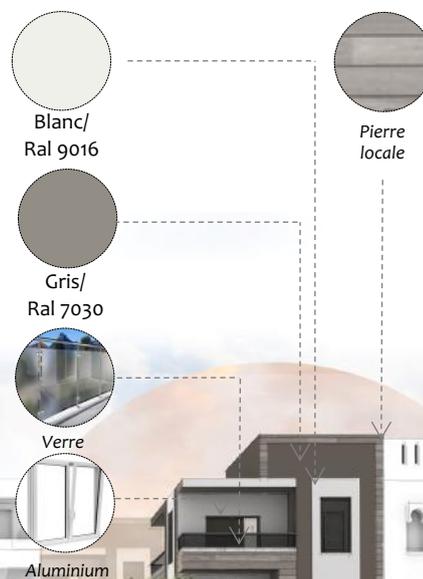


Bois



PROPOSITION DE RAVALEMENT: R+3

Le choix des couleurs et des matériaux tient compte du style architectural et de l'environnement du centre de Sidi Allal Tazi. La couleur grise reste dominante avec l'utilisation des éléments en saillit en pierre gré gris afin d'animer les façades.



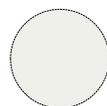
RAVALEMENT DES RDC COMMERCIAUX

Le choix des couleurs et des matériaux tient compte du style architectural et de l'environnement du centre de Sidi Allal Tazi. La couleur blanche a été privilégiée pour les façades. Des parements en pierres viennent encadrer les fenêtres et les portes. La menuiserie aluminium a été conservée pour les fenêtres, le bois est retenu pour la porte d'entrée extérieure. Les garde-corps sont en matériaux translucides et en fer forgé.

Cette proposition de devantures commerciales vise à améliorer la qualité architecturale des RDC commerciaux, en prenant en compte les orientations générales de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi. Un cout de 18 606 DH est prévu pour 70 m².

SUPERFICIE EN M²	70
COÛT DU PROJET EN DH	18 606

COULEURS UTILISÉES



Blanc / Ral 9016

MATÉRIAUX UTILISÉS



Bois



Pierre locale



Verre



Aluminium



ÉTAT DES LIEUX



PROPOSITION

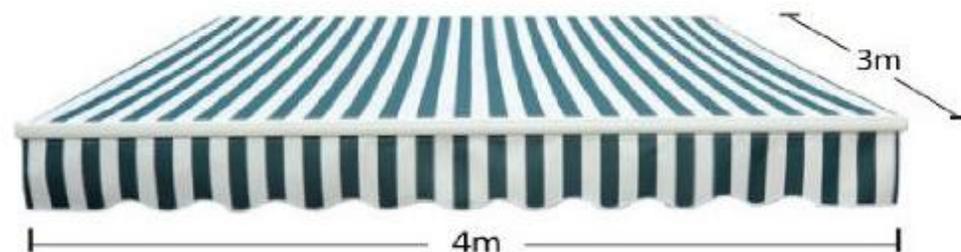


ETAT DES LIEUX

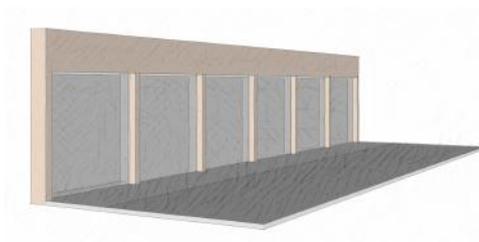
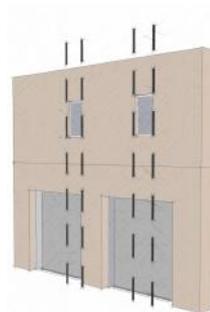
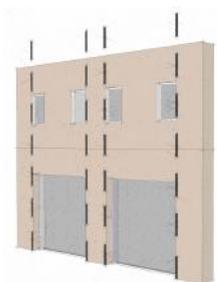
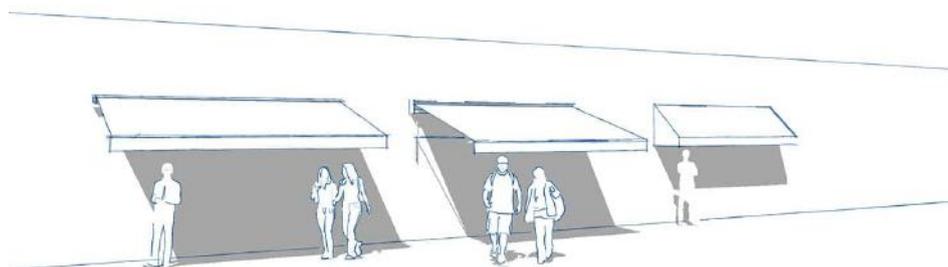


PROPOSITION

DIMENSIONS



Les contrevents et autres installations semblables, s'ouvrant vers l'extérieur, ne doivent pas empiéter, en position ouverte, ni sur la voie publique, ni sur le trottoir, à moins de se trouver au moins 3,00m au-dessus de la cote de l'axe de la voie desservant.



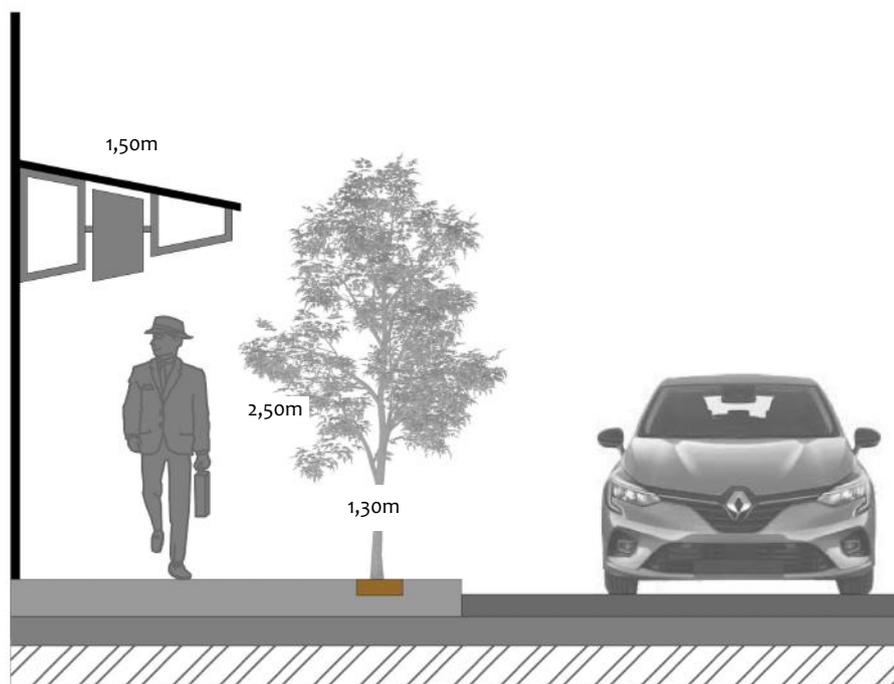
Les marquises de devanture, les stores et autres installations semblables doivent présenter une hauteur libre d'au moins 2,50m au-dessus de l'axe de la voie desservant ou du trottoir, s'il en existe un.

Leur saillie doit être inférieure ou égale à 2,00m et rester au moins 1,00m en retrait par rapport à la bordure de la voie carrossable.

Dans le cas de rez de chaussée commerciaux, il faut:

- Privilégier la continuité des vitrines;
- Éviter d'intercaler des accès de véhicules ou d'équipements techniques.
- Rechercher un rythme entre les vitrines et les ouvertures.

Un élément décoratif en fer pourrait faire partie intégrante de l'auvent commercial.



CHOIX DES COULEURS DE BÂCHES EN UNI



CHOIX DES COULEURS DE BÂCHES STRIÉES



Le choix de la couleur verte des bâches fait référence à la vocation agricole du centre. Les couleurs rouge-crème des bâches striées viennent en contraste avec la couleur verte utilisée.

BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

DEVANTURES COMMERCIALES

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
A- INTERVENTIONS PREALABLES					
A1	travaux des nettoyage et evacuation des ruines dans les ruelles	ens	1	450	450,00
TOTAL INTERVENTIONS PREALABLES					450,00
B-NETTOYAGE, PREPARATION ET REPARATION					
B1	Decapage et depose des elements existant	ens	1	600	600,00
B2	Ponçage de la façade par appareil mécanique	m²	50	22,5	1.125,00
B3	Nettoyage du parement de façade par application d'eau et de javel	m²	50	15	750,00
TOTAL NETTOYAGE, PREPARATION ET REPARATION					2.475,00
C- ENDUIT ET PEINTURE					
C1	Application de deux couches de peinture sur la façade	m²	70	25	1.750,00
C2	Mortier d'enduit monocouche	m²	28	70	1.960,00
TOTAL ENDUIT ET PEINTURE					3.710,00
D-ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DE FACADE					
D1	Mise en place de bandes décoratives en bas relief en mortier de ciment	m²	11	80	880
D2	Pierre de parement (locale)	m²	15	160	2400
D3	Auvent de porte	u	1	1200	1200
D4	Vitrage avec lame	m²	7	270	1890
D5	Bois pour extérieur	m²	5	500	2500
TOTAL ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DE FACADE					8.870,00
				TOTAL HT	15.505,00
				TVA 20%	3.101,00
				TOTAL TTC	18.606,00



SUR LE PLAN PAYSAGER

Dans le but d'améliorer la qualité paysagère du centre et d'augmenter son attractivité, il faudra créer des espaces de sociabilité et de convivialité agréables. A cet effet nous proposons de :

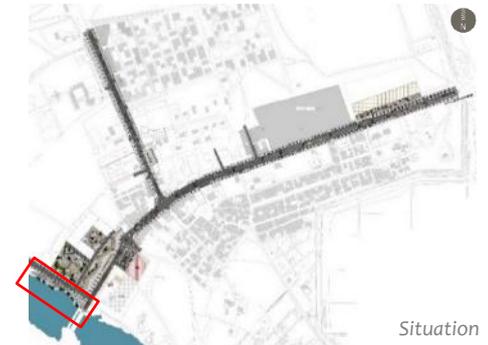
- Aménager les espaces verts V6 et V7 ;
- Aménager la place publique PL1 ;
- Aménager les berges de l'oued à l'entrée sud du centre ;
- Mettre en place des revêtements au sol durables, peu coûteux et de bonne qualité esthétique : pavés en béton, béton imprimé, béton coloré dans la masse) ;
- Mettre en place des alignements d'arbres de qualité le long des trottoirs présentant des emprises suffisantes.

AMÉNAGEMENT DES BERGES DE L'OUED

PLANTATION UTILISÉE

Voir la palette végétale prévue pour les alignements

SUPERFICIE EN M²	3750
COÛT DU PROJET EN DH	1 225 537
DURÉE DES TRAVAUX	18 mois
ÉCHÉANCE	S4-S6



Situation



Trottoir en pavés
autobloquants

Bancs et poubelles



Béton coloré

Massifs plantés

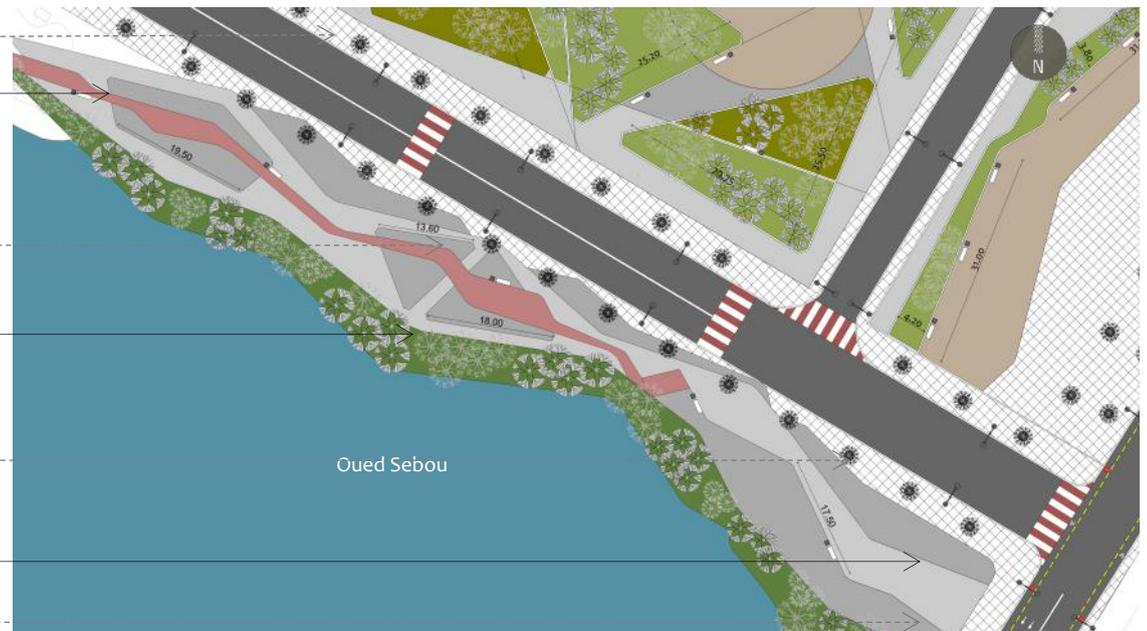


Pavés
autobloquants

Revêtement du sol en pierre

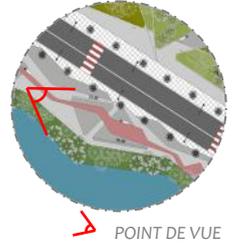


Béton imprimé



Vue en plan

IMAGE D'AMBIANCE



BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

AMÉNAGEMENT DES BERGES DU OUED					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
A-GROS ŒUVRE					
A1	Installation et repliment du chantier	f	1	4000,00	4.000,00
	Fouille en puits ou en tranches y compris				
A2	évacuation	m³	460,00	30	13.800,00
A3	Remblaiement en matériaux sélectionnés	m³	365,00	40,00	14.600,00
A4	Fourniture et pose bordures de trottoirs				
	a / Type T3	ml	175,00	100,00	17.500,00
	b/ Type T1	ml	206,00	75,00	15.450,00
A5	Béton de propreté	m³	152,00	500,00	76.000,00
A6	Gros béton	m³	52,00	400,00	20.800,00
A7	Enduit en joint taillage	ml	463,00	60,00	27.780,00
A8	Mur en gabions	ml	190,00	700,00	133.000,00
TOTAL GROS ŒUVRE					322.930,00
B-ASSAINISSEMENT					
B1	Lit de pose en sable	m³	158,00	110,00	17.380,00
	Fourniture et pose des conduites en pvc type				
B2	assainissement serie 1				0,00
	a) Diamètre 315 mm	ml	120,00	300,00	36.000,00
B3	Remblais prémaire	m³	175,00	40	7.000,00
B4	Remblais secondaire	m³	123,00	45	5.535,00
	Confection des regards en béton B2 dosé à 350				
B5	kg/m3 y/c armature				
	a)-De 40x40	u	5,00	400,00	2.000,00
	b)-De 80x80	u	7,00	550,00	3.850,00
B6	Curage de réseaux d'assainissement existant	ens	1,00	20.000,00	20.000,00
	Confection des regards à grille y compris pose de				
B7	l'aparaille siphoeide	u	7,00	2.500,00	17.500,00
TOTAL ASSAINISSEMENT					109.265,00
C- REVETEMENT DES SOLS					
C1	Fourniture et pose film polyane	m²	752,00	8,00	6.016,00
C2	Béton coloré ou imprimé	m³	387,00	220,00	85.140,00
C8	pavés autobloquant en béton	m²	789,00	180,00	142.020,00
C9	revetement de sol en pave en pierre	m²	452,00	250,00	113.000,00
TOTAL REVETEMENT DES SOLS					346.176,00
D- ECLAIRAGE D'AMBIANCE					
	Tube en PVC pour alimentation électrique				
	diamètre 100y compris fouille, remblais, grillage				
D1	rouge et la mise à la terre	ml	198	70,00	13.860,00
D2	Câble armé				0,00
	a)-De 4x25 mm2+T	ml	90	100,00	9.000,00
	b)-De 4x10 mm2+T	ml	245,00	70,00	17.150,00
D3	Regard de tirage	u	1,00	500,00	500,00
	Fourniture et pose candélabre de hauteur de				
D4	4.00M (P=150W)	u	13	2850,00	37.050,00
D6	Branchement au réseau d'électricité	u	1	5000,00	5.000,00
TOTAL ECLAIRAGE D'AMBIANCE					82.560,00

AMÉNAGEMENT DES BERGES DU OUED					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
E- AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					
E1	Apport et mise en place de la terre végétale	m³	164,00	25,00	4.100,00
E2	Fournitures et plantation				0,00
a	Olea europea	u	7	650,00	4.550,00
b	laurus nobilis	u	6	350,00	2.100,00
c	tecoma stans	u	4	350,00	1.400,00
d	myrtus communis	u	14	120,00	1.680,00
e	strelitzia augusta	u	26	120,00	3.120,00
g	Albizia julibrissin	u	11	300,00	3.300,00
h	Atriplexe halimus	u	13	190,00	2.470,00
i	Rosmarinus officinalis	u	19	170,00	3.230,00
E3	Engazonnement				
	Carpobrotus acinaciformis	m²	804,00	25,00	20.100,00
	Système d'arrosage automatique tous				
E4	compris	ens	1	40000,00	40.000,00
E5	Branchement sur réseau d'eau potable	f	1	2500,00	2.500,00
TOTAL AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					88.550,00
F- MOBILIERS URBAINS					
F1	Fourniture et pose des bancs sans dos	u	9	2000,00	18.000,00
	Fourniture et mise en place panneaux				
	pour signalisation verticale y compris				
F2	fixation	u	1	750,00	750,00
G3	Construction kiosque tous compris	f	1	40000,00	40.000,00
F3	Corbeille métallique de 80a100 litres	u	11	800,00	8.800,00
F4	Fourniture et pose poteaux d'incendies	u	1	2000,00	2.000,00
TOTAL MOBILIERS URBAINS					69.550,00
G-PEINTURE					
G1	Peinture laquée sur bordures	ml	250,00	8,00	2.000,00
G2	Traçage de la signalisation horizontale routière	ml	25,00	10,00	250,00
TOTAL PEINTURE					2.250,00
TOTAL H.T					1.021.281,00
T.V.A 20%					204.256,20
TOTAL T.T.C					1.225.537,20

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PL1 ET DES ESPACES VERTS V6 ET V7

PLANTATION UTILISÉE

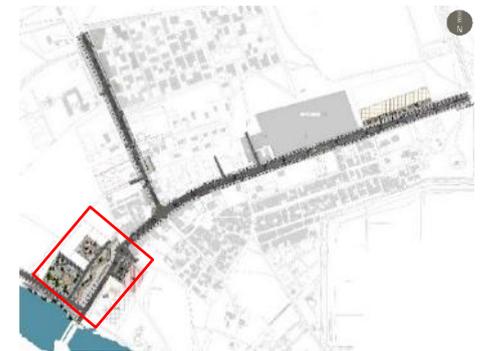
Voir la palette végétale prévue pour les alignements

PLACE PL 1

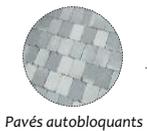
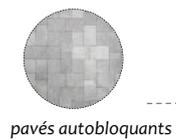
SUPERFICIE EN M ²	215
COÛT DU PROJET EN DH	836 407
DURÉE DES TRAVAUX	24 mois
ÉCHÉANCE	S3-s6

ESPACES VERTS V6 ET V7

SUPERFICIE EN M ²	7770
COÛT DU PROJET EN DH	1 399 357
DURÉE DES TRAVAUX	24 mois
ÉCHÉANCE	S3-s6



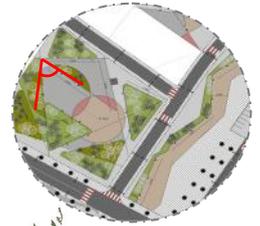
SITUATION



Massifs plantés



IMAGE D'AMBIANCE



POINT DE VUE



BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

PLACE PL 1

PL1					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
A-GROS ŒUVRE					
A1	Installation et repliment du chantier	f	1	9000,00	9.000,00
A2	Fouille en puits ou en tranches y compris évacuation	m³	452,00	30	13.560,00
A3	Remblaiement en matériaux sélectionnés	m³	258,00	40,00	10.320,00
A4 Fourniture et pose bordures de trottoirs					
	a / Type T3	ml	183,00	100,00	18.300,00
	b/ Type T1	ml	250,00	75,00	18.750,00
A5	Béton de propreté	m³	47,00	500,00	23.500,00
A6	Gros béton	m³	45,00	400,00	18.000,00
A7	Enduit en joint taillage	ml	284,00	60,00	17.040,00
TOTAL GROS ŒUVRE					128.470,00
B-ASSAINISSEMENT					
B1	Lit de pose en sable	m³	103,00	110,00	11.330,00
B2 Fourniture et pose des conduites en pvc type assainissement serie 1					
	a) Diamètre 315 mm	ml	189,00	300,00	56.700,00
B3	Remblais prémaire	m³	130,00	40	5.200,00
B4	Remblais secondaire	m³	98,00	45	4.410,00
B5 Confection des regards en béton B2 dosé à 350 kg/m3 y/c armature					
	a)-De 40x40	u	3,00	400,00	1.200,00
	b)-De 80x80	u	4,00	550,00	2.200,00
B6	Curage de réseaux d'assainissement existant	ens	1,00	20.000,00	20.000,00
B7 Confection des regards à grille y compris pose de l'aparaille siphoeide					
		u	5,00	2.500,00	12.500,00
TOTAL ASSAINISSEMENT					113.540,00
C- REVETEMENT DES SOLS					
C1	Fourniture et pose film polyane	m²	542,00	8,00	4.336,00
C2	Béton coloré ou imprimé	m³	199,00	220,00	43.780,00
C8	pavés autobloquant en béton	m²	342,00	180,00	61.560,00
C9	revetement de sol en pave en pierre	m²	384,00	250,00	96.000,00
TOTAL REVETEMENT DES SOLS					205.676,00
D- ECLAIRAGE D'AMBIANCE					
D1 Tube en PVC pour alimentation électrique diamètre 100y compris fouille,remblais,grillage rouge et la mise à la terre					
		ml	254	70,00	17.780,00
D2 Câble armé					
	a)-De 4x25 mm2+T	ml	92	100,00	9.200,00
	b)-De 4x10 mm2+T	ml	381,00	70,00	26.670,00
D3	Regard de tirage	u	1,00	500,00	500,00
D4 Fourniture et pose candélabre de hauteur de 4.00M (P=150W)					
		u	11	2850,00	31.350,00
D6	Branchement au réseau d'électricité	u	1	5000,00	5.000,00
TOTAL ECLAIRAGE D'AMBIANCE					90.500,00

PL1					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
E- AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					
E1 Apport et mise en place de la terre végétale					
		m³	45,00	25,00	1.125,00
E2 Fournitures et plantation					
					0,00
a	Olea europea	u	7	650,00	4.550,00
b	laurus nobilis	u	5	350,00	1.750,00
c	tecoma stans	u	6	350,00	2.100,00
d	myrtus communis	u	22	120,00	2.640,00
e	strelitzia augusta	u	14	120,00	1.680,00
g	Albizia julibrissin	u	7	300,00	2.100,00
h	Atriplexe halimus	u	11	190,00	2.090,00
i	Rosmarinus officinalis	u	15	170,00	2.550,00
E3 Engazonnement					
	Carpobrotus acinaciformis	m²	245,00	25,00	6.125,00
E4 Système d'arrosage automatique tous compris					
		ens	1	45000,00	45.000,00
E5 Branchement sur réseau d'eau potable					
		f	1	2500,00	2.500,00
TOTAL AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					74.210,00
F- MOBILIERS URBAINS					
F1 Fourniture et pose des bancs sans dos					
		u	13	2000,00	26.000,00
F2 Fourniture et mise en place panneaux pour signalisation verticale y compris fixation					
		u	1	750,00	750,00
G3 Construction kiosque tous compris					
		f	1	40000,00	40.000,00
F3 Corbeille métallique de 80a100 litres					
		u	17	800,00	13.600,00
F4 Fourniture et pose poteaux d'incendies					
		u	1	2000,00	2.000,00
TOTAL MOBILIERS URBAINS					82.350,00
G-PEINTURE					
G1 Peinture laquée sur bordures					
		ml	245,00	8,00	1.960,00
G2 Traçage de la signalisation horizontale routière					
		ml	30,00	10,00	300,00
TOTAL PEINTURE					2.260,00
TOTAL H.T					697.006,00
T.V.A 20%					139.401,20
TOTAL T.T.C					836.407,20

ESPACES VERTS V6 ET V7

AMÉNAGEMENT DE V6 V7					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
A-GROS ŒUVRE					
A1	Installation et replim du chantier	F	1	9000,00	9.000,00
A2	Fouille en puits ou en tranches y compris évacuation	M3	558,00	30	16.740,00
A3	Remblaiement en matériaux sélectionnés	M3	356,00	40,00	14.240,00
A4	Fourniture et pose bordures de trottoirs				
	a / Type T3	MI	189,00	100,00	18.900,00
	b/ Type T1	MI	406,00	75,00	30.450,00
A5	Béton de proprete	M3	64,00	500,00	32.000,00
A6	Gros béton	M3	57,00	400,00	22.800,00
A7	Enduit en joint taillage	MI	245,00	60,00	14.700,00
TOTAL GROS ŒUVRE					158.830,00
B-ASSAINISSEMENT					
B1	Lit de pose en sable	M3	94,00	110,00	10.340,00
B2	Fourniture et pose des conduites en pvc type assainissement serie 1				0,00
	a) Diamètre 315 mm	MI	145,00	300,00	43.500,00
B3	Remblais prémaire	M3	124,00	40	4.960,00
B4	Remblais secondaire	M3	94,00	45	4.230,00
B5	Confection des regards en béton B2 dosé à 350 kg/m3 y/c armature				
	a)-De 40x40	U	6,00	400,00	2.400,00
	b)-De 80x80	U	7,00	550,00	3.850,00
B6	Curage de réseaux d'assainissement existant	ENS	1,00	20.000,00	20.000,00
B7	Confection des regards à grille y compris pose de l'aparaille siphoeide	U	9,00	2.500,00	22.500,00
TOTAL ASSAINISSEMENT					111.780,00
C- REVETEMENT DES SOLS					
C1	Fourniture et pose film polyane	M2	752,00	8,00	6.016,00
C2	Béton coloré ou imprimé	M3	478,00	220,00	105.160,00
C8	pavés autobloquant en béton	M2	869,00	180,00	156.420,00
C9	revetement de sol en pave en pierre	M2	685,00	250,00	171.250,00
TOTAL REVETEMENT DES SOLS					438.846,00
D- ECLAIRAGE D'AMBIANCE					
D1	Tube en PVC pour alimentation électrique diamètre 100y compris fouille,remblais,grillage rouge et la mise à la terre	ML	607,5	70,00	42.525,00
D2	Câble armé				0,00
	a)-De 4x25 mm2+T	ML	185	100,00	18.500,00
	b)-De 4x10 mm2+T	ML	890,00	70,00	62.300,00
D3	Regard de tirage	U	2,00	500,00	1.000,00
D4	Fourniture et pose candélabre de hauteur de 4.00M (P=150W)	U	26	2850,00	74.100,00
D6	Branchement au réseau d'électricité	U	1	5000,00	5.000,00
TOTAL ECLAIRAGE D'AMBIANCE					203.425,00

AMÉNAGEMENT DE V6 V7					
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE TOTAL	PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
E- AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					
E1	Apport et mise en place de la terre végétale	M3	164,00	25,00	4.100,00
E2	Fournitures et plantation				0,00
a	Olea europea	U	12	650,00	7.800,00
b	laurus nobilis	U	9	350,00	3.150,00
c	tecoma stans	U	7	350,00	2.450,00
d	myrtus communis	U	19	120,00	2.280,00
e	strelitzia augusta	U	27	120,00	3.240,00
g	Albizia julibrissin	U	19	300,00	5.700,00
h	Atriplexe halimus	U	19	190,00	3.610,00
i	Rosmarinus officinalis	U	29	30,00	870,00
E3	Engazonnement				
	Carpobrotus acinaciformis	M2	680,00	25,00	17.000,00
	Système d'arrosage automatique tous compris	ENS	1	45000,00	45.000,00
E5	Branchement sur réseau d'eau potable	F	1	2500,00	2.500,00
TOTAL AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS					97.700,00
F- MOBILIERS URBAINS					
F1	Fourniture et pose des bancs sans dos	U	21	2000,00	42.000,00
	Fourniture et mise en place panneaux pour signalisation verticale y compris fixation	U	2	750,00	1.500,00
G3	Construction kiosque tous compris	F	2	40000,00	80.000,00
F3	Corbeille métallique de 80a100 litres	U	29	800,00	23.200,00
F4	Fourniture et pose poteaux d'incendies	U	2	2000,00	4.000,00
TOTAL MOBILIERS URBAINS					150.700,00
G-PEINTURE					
G1	Peinture laquée sur bordures	ML	560,00	8,00	4.480,00
G2	Traçage de la signalisation horizontale routière	ML	37,00	10,00	370,00
TOTAL PEINTURE					4.850,00
TOTAL H.T					1.166.131,00
T.V.A 20%					233.226,20
TOTAL T.T.C					1.399.357,20



03

CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE 1. OBJECTIF, CHAMP ET FORME D'APPLICATION

ARTICLE. 1. Titre

Le présent travail est identifié de la façon suivante : «Charte architecturale, urbanistique et paysagère des axes principaux du centre de Sidi Allal Tazi».

ARTICLE. 2. Objectif

La présente **charte architecturale, urbanistique et paysagère des axes principaux du centre de Sidi Allal Tazi** a pour but la sauvegarde et l'amélioration de la qualité architecturale et réglementaires, la promotion des valeurs esthétiques et le développement harmonieux de l'architecture et du paysage à Sidi Allal Tazi.

ARTICLE. 3. Champ d'application

Cette charte fixe les prescriptions architecturales, réglementaires et paysagère à Sidi Allal Tazi et vient en complément des études concernant la zone, notamment le Plan d'Aménagement.

Les dispositions de la présente **charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi** s'appliquent aux particuliers, à l'administration, aux établissements publics, aux concessionnaires de réseau et à la commune.

ARTICLE. 4. Services compétents

Le Conseil communal, à travers la Commission de Voirie, les services communaux concernés assisté par l'autorité locale et l'agence urbaine, traitent de tous les aspects touchant au respect de la présente **charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi**.

ARTICLE. 5. commission de voirie

La commission de voirie chargée de l'instruction des demandes d'autorisation de construire doit veiller au respect de la **charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi** à travers :

- L'instruction de l'esthétique de tout projet, en complémentarité avec la commission d'instruction des dossiers d'autorisation de construire. Cette commission peut s'opposer à toute construction qui, par son caractère ne respecte pas la présente **charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi**, troublerait l'harmonie générale du point de vue esthétique;
- Le suivi sur le terrain de la qualité de l'exécution des travaux d'aménagements sur le domaine public ou donnants sur l'espace public. Tout nouvel aménagement doit être en harmonie avec l'entourage et respecter les présentes prescriptions architecturales et réglementaires;
- Le contrôle de l'exécution des travaux d'aménagements, des traitements des façades, des étalages et des travaux d'aménagement des espaces commerciaux.

DEUXIEME PARTIE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

CHAPITRE 2. RAVALEMENT DES FAÇADES

ARTICLE 6. Eléments et style

Les éléments d'architecture et le décor qui contribuent à l'aspect des façades existantes, portes, fenêtres, auvents, grilles, corniches, consoles, revêtements, enduits, peintures devront être exécutés suivant les orientations générales de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi.

ARTICLE 7. Alignement

Toute occupation de l'espace public est soumise à autorisation : étalages, barrière, marches, seuil ...

ARTICLE 8. Réfections partielles

En cas de réfections partielles, les façades des constructions devront être remaniées en tenant compte des servitudes d'aspect qu'il s'agit de construction à usage d'habitation ou à usage commercial.

ARTICLE 9. Enduits et Couleurs des façades

- Les façades des constructions seront peintes suivant la palette de couleur préconisée par la **charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi**;
- Les enduits type monocouche de finition grattée, riblée ou écrasée sont interdits;
- Le ton général des façades optera pour des couleurs sobres et mates, de préférence claires en nuances de gris. Les couleurs plus sombres peuvent être utilisées en petites surfaces sur les soubassements et encadrement des devantures commerciales donnant ainsi plus d'effet de volumétrie;
- Les ferronneries seront peintes en noir ou en blanc selon le choix du propriétaire;
- Les couleurs doivent être en nombre limité et les jeux de tons criards sont interdits.

ARTICLE 10. Appareillages et Habillages

- Il peut être toléré que les appareillages en pierre restent apparents sur les soubassements et façades;
- Il est préconisé que les appareillages en pierre ou en brique maintiennent leurs teintes naturelles.

ARTICLE 11. Les coffres de rideaux

- Sur les façades, les coffres de rideaux métalliques ne doivent pas être en saillie vers l'extérieur.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les coffres de rideaux métalliques peuvent être autorisés d'une façon visible sur les façades, si leurs installations et emplacements sont étudiés dans le cadre de la conception globale et harmonieuse de la construction.

ARTICLE 12. Les occultations

Pour les portes de boutiques plusieurs types de fermetures anti effraction peuvent être admis:

- Les rideaux métalliques ajourés ou les grilles repliables;
- Les volets en bois repliables dans des coffres.

ARTICLE 13. Eléments extérieurs

- Pour les portes des commerces, les protections extérieures contre le soleil ou la pluie doivent être repliables ou amovibles;
- Les bannes en toile, se dépliant en projection ou avec des bras extensibles, sont recommandées;
- Les auvents fixes, en bois, en tuile ou en matériaux plastiques, sont interdits;
- Les climatiseurs ne doivent en aucun cas être placés à l'extérieur, mais incorporés aux devantures;
- Les ventilations doivent être dissimulées par des grilles intégrées à la composition de la façade.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les éléments extérieurs (volets, stores, corniches, menuiseries extérieures et hors œuvres...) peuvent être autorisés, si leurs installations et emplacements sont étudiés dans le cadre de la conception globale et harmonieuse de la façade.

ARTICLE 14. Eléments interdits sur façade

- L'utilisation de la peinture rugueuse type griffé, carrelage, marbre, plâtre... sont à éviter en façade;
- Les bandes en tuile sont strictement interdites;
- L'emploi excessif d'ouvertures sur les parois extérieures est à éviter.

ARTICLE 15. Les fenêtres

- Les fenêtres doivent être exécutées selon les orientations de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi.
- Ces fenêtres pourront avoir un entourage décoratif;
- Les fenêtres peuvent être protégées par une grille à base de fer forgé au niveau du rez-de-chaussée;
- La surface totale des ouvertures ne doit pas dépasser 15 % de l'ensemble de la surface de la façade.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les volets métalliques des fenêtres peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnu (banques, supermarché...).

ARTICLE 16. Forme des Fenêtres et châssis-haut

- Les fenêtres ne doivent pas dépasser 1.50 m de hauteur sur 1.20 m de largeur;
- Les formes des ouvertures des fenêtres sur façades peuvent être généralement rectangulaires ou d'inspiration locale comme proposé dans la Charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi.
- Les ouvertures peuvent être plein centre ou rectangulaire;
- Les grilles métalliques de protection ne doivent pas dépasser le ras du mur;
- Il est recommandé de prévoir des persiennes pour la protection de la menuiserie;
- Le châssis-haut est un ouvrant pivotant horizontalement en rotation sur pommelles basculant vers l'intérieur, il est toléré sur la partie haute des portes des commerces donnant sur mezzanine.

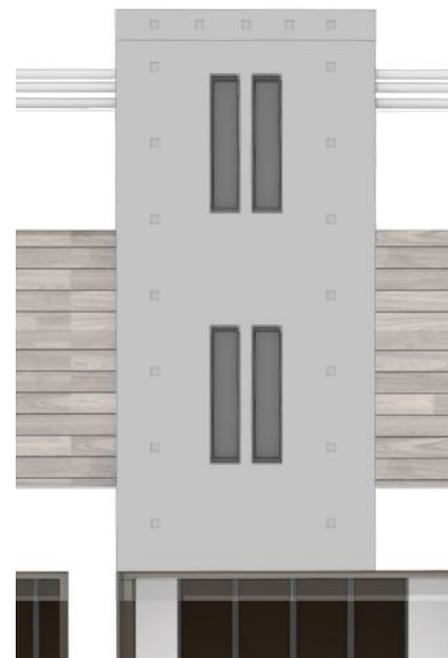
ARTICLE 17. Matériaux des Fenêtres

- Les linteaux de fenêtres, leurs encadrements et leurs volets doivent être en bois vernis;
- Dans certains cas l'usage du PVC peut être toléré s'il se présente avec une texture harmonieuse avec le bois;
- Les fenêtres pourront être garnies de grilles en fer forgé directement fixées aux murs;
- Les ferronneries doivent être exécutées en fer selon les modèles proposés.

ARTICLE 18. Couleur des Fenêtres

- Toutes les menuiseries en bois doivent être protégées par un vernis afin de maintenir leur aspect naturel. Dans certains cas l'usage du PVC peut être toléré s'il se présente avec une texture harmonieuse avec le bois.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres couleurs de fenêtres peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnu (banques, supermarché...).



ARTICLE 19. Forme des Portes

- Les portes doivent être rectangulaires, elles peuvent également être arquées en plein cintre, garnies d'ornements. Elles peuvent atteindre jusqu'à 2.80 m de hauteur et 1.65 m maximum de largeur lorsqu'elle sont à doubles ouvrants;
- Les portes des commerces seront encadrées par des parements en maçonnerie mis en relief et peuvent recevoir une fenêtre en imposte pour éclairer la mezzanine;
- Les grilles ne doivent pas dépasser le ras du mur;
- Les ferronneries doivent être exécutées en fer selon les modèles préconisés par la charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi.

ARTICLE 20. Matériaux des Portes

- Les encadrements et les linteaux des portes extérieures doivent être en bois à lames ou massif vernis ou peint. Le bois doit être travaillé et préparé avant sa mise en œuvre;
- Les portes des espaces commerciaux, leurs encadrements et leurs linteaux doivent être en bois massif. Dans certains cas l'usage de la menuiserie métallique, fer ou aluminium, peut être toléré s'il se présente avec une texture harmonieuse avec le bois;
- Les pare-soleil liés aux portes peuvent être en tissu « bâche » ou en PVC, avec une structure en bois. La portée ne doit pas dépasser 0.80 m.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les portes métalliques peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnu (banques, supermarché...).



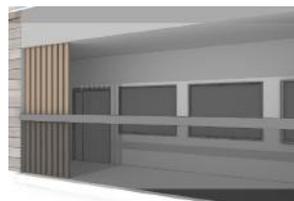
ARTICLE 21. Couleur des Portes

- La couleur naturelle du bois est préconisée au niveau des linteaux, menuiseries bois, il s'agit de couleurs d'accompagnement en contraste avec la palette générale.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres couleurs peuvent être autorisés si elles sont imposées par une image de marque déposée ou reconnu.

ARTICLE 22. Les portes fenêtres

- La porte fenêtre peut être rectangulaire, elle peut recevoir un encadrement de forme circulaire, il peut être constitué d'un simple encadrement avec une arcature plein cintre, légèrement en sailli par rapport au nu de la façade;
- Ces encadrements doivent être exécutés dans le respect des épaisseurs, des proportions et des détails reproduisant toutes la finesse et la richesse des décors. Les différents motifs et encadrements doivent faire partie intégrante de la masse du mur. Les plaquages sont strictement interdits.



ARTICLE 23. Les encorbellements ouverts, les balcons et les garde-corps:

Apportant rythme à la façade, ils ne doivent jamais perturber le rapport entre pleins et vides. Il faut tout aussi bien éviter :

- Les encadrements en escaliers ou trop en relief sans justification esthétique;
- Les proportions exagérées ou répétitivité inutiles;
- Le marquage en couleur n'ayant aucun rapport avec le reste de la façade;
- Les balcons doivent permettre l'accès à trois portes fenêtres au maximum avec des ouvrants à la française;
- Le garde corps doit être composé d'un assemblage en ferronnerie à 1 m de hauteur;
- La composition des grilles de protection est obtenue par un assemblage des éléments de base, disposés d'une manière symétrique par rapport aux barreaux verticaux et ce dans le respect des tailles et des proportions.

ARTICLE 24. Matériaux des mains courantes

Pour les mains courantes, il est préconisé l'usage d'élément en ferronnerie ou en bois.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres matériaux peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnu.

ARTICLE 25. Soubassement

- Le soubassement des constructions peut être réalisé en béton;
- Sa hauteur doit être comprise entre 0.80 m et 1.20 m;
- Cependant, il n'est pas permis que l'intégralité de la construction reçoive le même habillage que le soubassement;
- Un soubassement opaque est recommandé lorsqu'il y a un étalage intérieur, dans l'objectif de créer une altitude générale basse pour la façade commerciale et de dissimuler tout élément du commerce jugé inesthétique;
- La teinte de la partie basse du soubassement doit se différencier de celle de la devanture, et rappeler les teintes du bâti afin de permettre une meilleure insertion de la devanture dans la façade;
- Les soubassements d'origine, lorsqu'ils font partie de la composition générale d'un bâtiment de qualité, sont à préserver. D'autre part, ce rappel crée une assise à l'immeuble.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres matériaux en soubassements peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnu.

ARTICLE 26. Corniches

- Les dalles débordantes à chaque étage sont tolérées ;
- Le haut de la façade doit être prononcé par un acrotère muni d'une frise selon les modèles fixés par la charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi;
- Les fenêtres peuvent recevoir une frise décorative.

ARTICLE 27. Lucarne

- Les linteaux et cadres seront en bois brut;
- Les ouvertures peuvent atteindre 0.6 m de hauteur.

ARTICLE 28. Mur de clôture

- A travers les murs de clôture, les vues doivent être dégagées en adoptant une hauteur réduite pour les clôtures qui doivent être composées par un soubassement en maçonnerie ne dépassant pas 1.10 m avec couronnement et ajouré afin de casser la monotonie du linéaire.

CHAPITRE 3. LES ACCESSOIRES DE LA CONSTRUCTION

ARTICLE 29. Les climatiseurs

- Il est strictement interdit d'installer les radiateurs de climatisation sur le domaine public;
- L'installation des radiateurs à l'extérieur des constructions est interdite. Elle ne peut être acceptable que dans les cours intérieures ou en recul sur les terrasses;
- Le traitement des évacuations d'air, avec des grilles, doit de toute manière faire l'objet de la plus grande attention.

ARTICLE 30. Les capteurs solaires

- Les capteurs solaires ne peuvent être installés qu'en terrasse à une distance de 5 m minimum de la bordure du toit vers l'intérieure des terrasses.

ARTICLE 31. Les paraboles de télévision.

- Les paraboles de télévision doivent obligatoirement être placés en terrasse à une distance de 3 m minimum de la bordure du toit vers l'intérieure des terrasses.

ARTICLE 32. Équipements techniques en terrasse

Les équipements techniques ne doivent, en aucun cas, constituer des éléments de nuisance visuelle. Ces installations seront installées de manière circonspecte par rapport aux façades. Leurs emplacements doivent être éloignés des façades principales d'au moins 3 m.

ARTICLE 33. Tuyaux de descente

- Les chenaux, gouttières, tuyaux de descente extérieurement apparents seront strictement interdits;
- Dans les rues pourvues d'égouts, l'évacuation des eaux pluviales et des climatiseurs, les descentes doivent se faire directement à l'égout par des tuyaux à l'intérieurs ou noyé dans les murs;
- Il est interdit de placer des tuyaux en tôle ou en fibre sur les terrasses.

ARTICLE 34. Réseaux d'adduction divers

- Tous les réseaux d'adduction divers doivent être encastrés;
- Les réseaux d'alimentation électrique torsadés apparents, ne sont pas permis.

CHAPITRE 4. FAÇADES COMMERCIALES ET ETALAGES

ARTICLE 35. Alignements sur voie

–Les façades commerciales doivent s'aligner sur les voies. Les retraits des entrées, sous forme de vitrines en biais, ne sont pas autorisés.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les vitrines en biais peuvent être autorisées s'ils sont imposés par une image de marque déposée.

ARTICLE 36. Les commerces

–Lors de l'aménagement, ou le renouvellement des devantures des commerces, il est préconisé de conserver la structure du parcellaire.

Si un seul commerce s'étend sur plusieurs boutiques appartenant à des constructions différentes voisines la réalisation d'une boutique unique doit conserver l'identité de chaque immeuble en marquant les limites du parcellaire et ce, même dans les cas où les espaces au niveau du rez-de-chaussée communiquent ensemble.

ARTICLE 37 Industries insalubres

–Conformément aux règlements sur les établissements industriels, l'installation de toute industrie incommode, insalubre ou dangereuse est interdite;

–Les machines à vapeur sont interdites. Seuls peuvent être autorisés les moteurs électriques pour petites industries artisanales.

ARTICLE 38. Matériaux des devantures

–Les matériaux pour l'aménagement des devantures doivent se limiter à la pierre, les briques, le bois et le verre. Il n'est pas permis de multiplier les matériaux;

–Sont interdits les placages de céramiques en grande surface et les matières plastiques;

–Les pastiches de matériaux tels que les fausses pierres, les fausses briques etc... sont à éviter.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres matériaux en devantures peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnu.

ARTICLE 39. Stores Bannes des commerces

– Se référant à la palette des couleurs de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi, les stores Bannes des commerces sont en gris claire en tissu «bâche»;

– La portée de la structure des commerces ne doit pas dépasser 0.80 m.

ARTICLE 40. Portes d'accès des boutiques

– Les ouvertures des espaces de commerce, boutiques doivent donner directement sur la voie publique. Sur une même artère, les portes doivent être d'un même modèle. Les auvents en tôle sont interdits;

– Les portes ne doivent pas dépasser trois mètres de hauteur. La hauteur de l'ensemble, porte-imposte, ne devra pas dépasser 3,50 m;

– La menuiserie des portes et des auvents ne doit pas être recouverte de tôle;

– Les vantaux des portes, les auvents, etc.... de manière générale, les menuiseries extérieures des boutiques peuvent recevoir du vernis transparent;

– Les vitrines mobiles placées à l'extérieur, ou sur le devant des boutiques, dans le domaine public, sont interdits.

ARTICLE 41. Les entrées des immeubles sur voies commerçantes

– Les entrées d'immeubles et de maisons indépendantes donnant sur les façades commerciales, doivent être conservés et mis en valeur par des traitements différents;

– Les façades commerciales ne doivent pas s'étendre au détriment des accès des maisons;

– Cette disposition n'est, toutefois, pas impérative si des accès aux étages restent possibles à partir d'autres façades ou de cours intérieures.

ARTICLE 42. Les enseignes

- Les formes et les emplacements des enseignes doivent être soumis à l'approbation de la commission de voirie;
- Les enseignes reconnues comme images de marque établie ou marques déposés (marques nationale ou internationales, banques, grandes surfaces...) sont permises;
- Il est interdit d'accrocher les panneaux publicitaires sur les supports d'éclairage public et sur tout autre élément du mobilier urbain non prévu à cet effet;
- L'installation des panneaux publicitaires ne doit en aucun cas cacher les panneaux et plaques de signalisation ou tout repère ou panneaux servant à l'orientation.

ARTICLE 43. Les enseignes en façade.

- Les enseignes ne doivent comporter que le nom et l'objet du commerce;
- Les enseignes doivent être, soit peintes sur des bandeaux lorsque le matériau s'y prête, soit constituées de lettres en saillie;
- Les enseignes peuvent comporter un éclairage indirect incorporé, éclairant le bandeau;
- Les enseignes peintes peuvent être éclairées par des spots extérieurs, à condition que les sources lumineuses soient dissimulées. Les spots projetés sur l'extérieur devront être aussi discrets que possible, et en nombre limité «4 unités maximum»;
- La hauteur des lettres ne pourra dépasser 20 cm;
- Les caissons lumineux sont interdits en façade;
- Les enseignes doivent toujours être intégrées à la façade commerciale, sans dépasser la hauteur du rez-de-chaussée;
- Aucune enseigne ne peut être installée sur les balcons ou garde corps des étages.

ARTICLE 44. Les enseignes en drapeau.

- Les enseignes en drapeau ne doivent comporter que l'indication du type de commerce, avec éventuellement le nom du commerçant;
- Elles peuvent être soit exécutées en tôle découpée, soit peintes sur des matériaux transparents;
- Les enseignes en drapeau ne peuvent dépasser 0,80 m x 0,80 m;
- Elles sont posées à une hauteur minimum de 2.60 m au-dessus du trottoir, dans les limites de la hauteur du rez-de-chaussée;
- Au cas où la hauteur du rez-de-chaussée est inférieure à 3.40 m, les enseignes qui devront être à 2.60 m du sol peuvent atteindre la hauteur du 1er étage ;
- Elles doivent être suspendues sur des potences dont la saillie par rapport à la façade ne peut dépasser 0,80 m ;
- L'éclairage peut être obtenu par des spots non saillants sur la façade.

ARTICLE 45. Les affiches

- Sans autorisation préalable, les affiches sont interdites que ce soit sous forme de panneaux réclame ou d'écrans sur portatif spécial;
- Seules les affiches officielles pourront être affichées sur des panneaux dont les emplacements auront été fixés par le conseil communal.

CHAPITRE 5. ESPACES PUBLICS ET MOBILIER URBAIN

ARTICLE 46. Éclairage des façades

- Les appliques en façade ou en sous face des auvents doivent être installées pour éclairer les entrées des immeubles et des commerces.

ARTICLE 47. Éclairage des parkings

- Dans les parkings, des candélabres de 7 m à 8 m de hauteur équipés de consoles doivent être installés;
- Ils doivent être protégés en pied contre les chocs des véhicules.

ARTICLE 48. Éclairage des trottoirs et chemins piétons

Les candélabres installés au niveau de l'axe, doivent être de 9 m de hauteur et espacés de 25 m.

ARTICLE 49. Trottoirs

- Le pavage des trottoirs doit être réalisé de préférence en autobloquant selon les modes et modèles précisés dans la Charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi.

ARTICLE 50. Délimitation des surfaces de circulation

- Dans les jonctions entre les différentes surfaces circulables (carrossable, piétonne, voies places, parking...), le traitement du sol doit se faire par un revêtement de sol différencié (d'une nature moins homogène).

ARTICLE 51. Accessibilité dans la circulation

- L'espace public doit être aménagé de manière à permettre l'accessibilité et faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite, et ce par le biais d'aménagements spécifiques et adéquats: rampes, traitement aux sols dirigeants pour les mal voyants, feux rouge sonore et mains courantes...

ARTICLE 52. Les bancs (voir mobilier urbain page: 68, 73)

- L'installation des bancs est préconisée le long de l'axe et au niveau des dégagements. Les bancs doivent être installés tous les 100 mètres;
- Chaque banc doit pouvoir accueillir au moins (4) quatre personnes.

ARTICLE 53. Les Poubelles (voir mobilier urbain page: 68, 71)

- L'installation des poubelles est préconisée le long de l'axe et au niveau des dégagements. Il est recommandé de placer une unité tous les 50 mètres linéaires;
- Les poubelles doivent être fixées. Elles doivent être conçues en matières solide et ininflammables;
- Les poubelles doivent être faciles à vider et à entretenir.

ARTICLE 54. Les plaques signalétiques (voir mobilier urbain page: 69, 74)

- Les plaques signalétiques doivent refléter esthétique, lisibilité, durabilité et intégration à l'environnement. Selon le contexte dans lequel ils s'insèrent. Leurs dimensions et leurs typographies sont conçus en rapport aux proportions de la rue;
- Chaque lieu, rue ou impasse doit porter une indication claire et lisible de jour comme de nuit;
- Les plaques de rues doivent être intégrées aux façades à une hauteur de 3 m mesurée à partir du point haut du trottoir ;
- Eviter la multiplication, dans le même endroit, d'objets pouvant être intégrés en un seul élément (exemple de poteaux fléchés dont la partie inférieure devrait être situé à une hauteur minimale de 2 m).

CHAPITRE 6. ENVIRONNEMENT

ARTICLE 55. Structures végétales

- Le traitement des espaces verts doit respecter les orientations globales de la Charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi. Il doit tenir compte du paysage environnant existant;
- Le traitement des espaces verts doit gérer visuellement l'impact des infrastructures dans le paysage en réservant un traitement paysager des voies d'accès.

Dans le traitement des espaces verts, il est recommandé de :

- Privilégier les plantations d'essences locales selon une logique de groupement autour ou le long de l'espace public ;
- Définir des parcours et des circuits de promenade.

NOTE CONCERNANT LE PROCESSUS D'OPÉRATIONNALITÉ

VARIANTES D'INTERVENTIONS POSSIBLES

Pour approcher les actions à entreprendre dans le cadre la mise en œuvre de la charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi, deux scénarios se présentent :

- a. **Un scénario 1 dit « VOLONTARISTE »** : l'action de la Commune devrait se diriger dans le cadre d'une vision globale **planifiée**, exécutée dans **un temps défini** et **financée** avec des moyens mobilisés dans le cadre de **partenariat directe** avec les propriétaires. Dans ce cadre, **la commune finalise les études et lance les travaux avec la contribution financière des propriétaires des immeubles des axes concernés**. La démarche se déroule comme suit :
- Information, sensibilisation et implication des propriétaires;
 - Définition des formes de financement, notamment la contribution des propriétaires des ilots. La contribution peut ce faire à hauteur d'un pourcentage des financements engagés par m² de façade et par propriétaires. la contribution sera échelonnée proportionnellement à l'exécution des travaux;
 - La finalisation des études et la préparation des marchés d'études et des travaux. Et la répartition des actions selon des séquences d'intervention à définir sur la base de la vision spatiale et sur la base des déboursements des financements mobilisés;
 - Mobilisation des corps de métiers concernés, architectes, topographes et ingénieurs à travers leurs instances représentatives (les ordres, associations ...);
 - Préparation des contrats et lancement des travaux en coordination avec les professionnels et les propriétaires.

Ce scénario à l'avantage de maîtriser la mise en œuvre du projet d'ordonnement et son délai d'exécution.

Inconvénient : la gestion de la prise en charge financière et en matière d'assistance technique directe des bénéficiaires.

- b. **Un scénario 2 dit « TENDANCIEL »** : l'action de la Commune **se limitera à un accompagnement et un encouragement des propriétaires pour engager les travaux d'ordonnement nécessaires** sur la base des prérogatives de la **charte architecturale, urbanistique et paysagère de Sidi Allal Tazi**. Le financement est engagé par les propriétaires, sauf des cas considérés, sur la base de critères d'éligibilité à définir, méritant contribution pour achever leurs travaux. La démarche se déroule comme suit :
- Délibération sur les recommandations de l'étude;
 - Arrêté communal portant opposabilité du règlement de l'étude aux tiers;
 - Information, diffusion, sensibilisation et implication des corps de métiers concernés, ingénieurs, topographes et architectes à travers leurs instances représentatives (les ordres, associations ...);
 - Instauration dans le cadre de la commission d'instruction des autorisations de construire, une commission spéciale ou /et d'esthétique des immeubles donnant sur l'axe à aménager;
 - Définir les critères d'éligibilité des cas de propriétaires méritant la contribution au financement des travaux;
 - Suivre l'état d'avancement des cas réalisés.

Ce scénario a l'avantage d'éviter la prise en charge financière et l'assistance technique directe des concernés.

Inconvénient : la mise en œuvre du projet d'ordonnement n'est pas maîtrisable notamment en matière de délai d'exécution (chantier permanent).

PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

- **Concertation avec l'autorité provinciale (comité d'orientation^[1])** : Séance(s) de travail, à l'initiative de Monsieur le **Président** de la Commune urbaine, avec Monsieur le **Gouverneur** de la province et en présence du **Directeur** de l'Agence Urbaine, l'ordre du jour :
 - a. Sensibilisation de Monsieur le Gouverneur sur la démarche et les objectifs;
 - b. Présentation du contenu du projet, du coût estimatif provisoire global et des délais des études et des travaux d'exécution;
 - c. Concertation à propos des partenaires impliqués et leurs disponibilités à contribuer aux projets les concernant;
 - d. Programmation d'une réunion avec les partenaires concernés sous la présidence du gouverneur de la province;
 - e. Prise de décision sur le scénario à adopter. Le choix parmi les deux scénarii doit être pris par le comité d'orientation, avant cette réunion;
 - f. En cas de choix du scénario 1, une coordination pour la planification des événements de signature des conventions de partenariat doit être mise en place.
 - **Partage de la vision avec les partenaires (Réunion des partenaires)** : En cas du choix du scénario volontariste, et comme suite à séance de travail du comité d'orientation, une réunion élargie devrait être programmée sous la présidence du gouverneur de la province, regroupant l'ensemble des partenaires concernés. Ces partenaires sont l'habitat, l'association des habitants et les propriétaires des bâtiments et éventuellement l'INDH. Si l'axe comporte un établissement public, le service de tutelle doit être invité. L'ordre du jour de la réunion se résume en :
 - a. La présentation du projet aux différents partenaires impliqués;
 - b. Le recueil des recommandations des partenaires pour l'actualisation des données;
 - c. La planification des échéances pour la signature de conventions de partenariat;
 - d. Mise en place d'un comité de pilotage.
- Avant cette réunion, la commune aurait déjà transmis aux partenaires, selon leurs implications dans le projet, les drafts de conventions (synthèse de leurs contributions et les échéances...) et les recommandations de l'étude accompagné par l'arrêté communal portant opposabilité de ce règlement.
- La réunion devrait aboutir à la mise en place d'un comité de pilotage sous la présidence des services de la commune ou de la province (Secrétariat générale) et avec l'assistance de l'agence urbaine.**
- **Finalisation des projets de conventions (Comité de pilotage)** : En cas du choix du scénario volontariste, et comme suite à la réunion élargie avec les partenaires, des réunions périodiques seront programmées sous la présidence du président de la commune ou du Secrétaire général de la province et avec l'assistance technique de l'agence urbaine, pour le suivi des projets avec les partenaires impliqués. L'ordre du jour des réunions se résume en :
 - La présentation des projets concernant les différents partenaires;
 - La révision, l'actualisation et la finalisation des contributions des partenaires sur la base des remarques et engagement des différents partenaires concernés (ajout ou retrait de projets, modification des budgets, révision des délais...);
 - La révision et la finalisation des projets de conventions et des projets de contrats;
 - Mise en place de la commission de suivi.

^[1] Comité d'orientation du projet constitué par les trois personnalités ou leurs représentants.

Les réunions devront aboutir à la finalisation des projets de conventions à présenter à la signature des partenaires dans les délais définis lors de la réunion des partenaires^[2].

SUIVI DE MISE D'ŒUVRE (COMMISSION DE SUIVI) : Dans tous les cas et avec la mise en place de la commission de suivi, des réunions périodiques de cette dernière (chaque semaine) devront s'organiser. Présidée, pilotée et documentée par les représentants de la province, la commune et l'agence urbaine, elles seront programmées en présence des différents partenaires impliqués selon les sections du projet à traiter. L'ordre du jour des réunions se résume en :

SI LE SCENARIO 1 VOLONTARISTE EST CHOISI :

- a. Préparation des contrats études et travaux...
- b. Définition des formes d'exécution du financement;
- c. Lancement et suivi des marchés des projets avec les partenaires impliqués;
- d. L'actualisation des tableaux de synthèse selon les contributions des partenaires révisées sur la base des conventions signés et des contrats engagés;
- e. Evaluation de l'état d'avancement et documentation de l'information à remonter au comité d'orientation et au comité de pilotage.

Les premières réunions devront aboutir à la finalisation des dossiers d'appel d'offre et de contrats d'études et de travaux à présenter à la signature des contractants (topographes, architectes et entreprises de travaux...) dans les délais impartis.

SI LE SCENARIO 2 TENDANCIEL EST CHOISI :

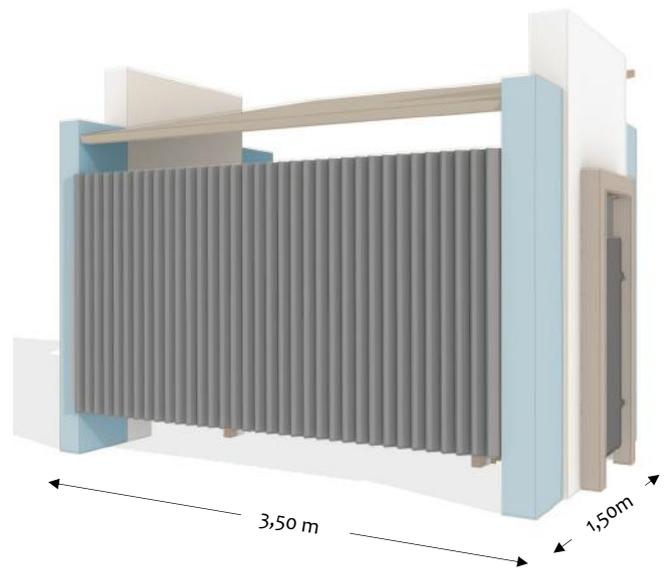
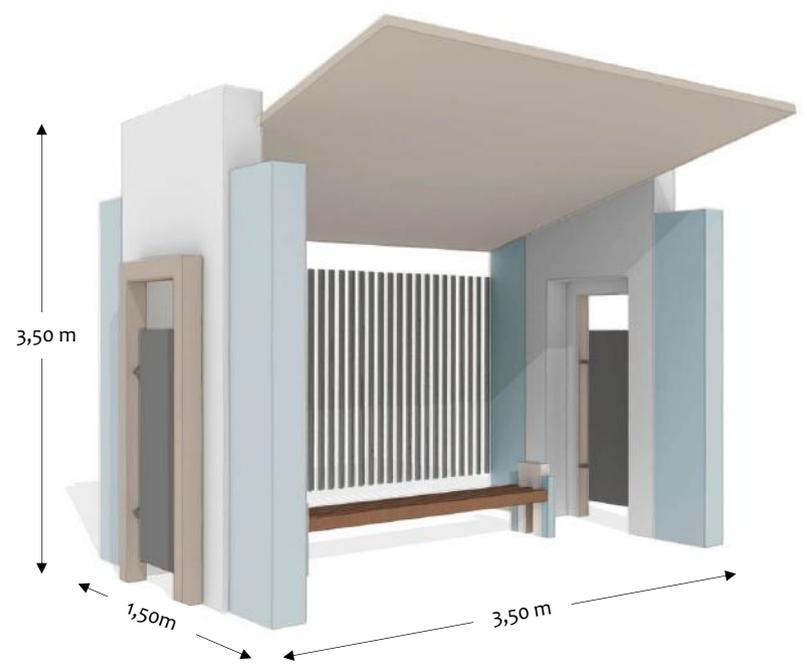
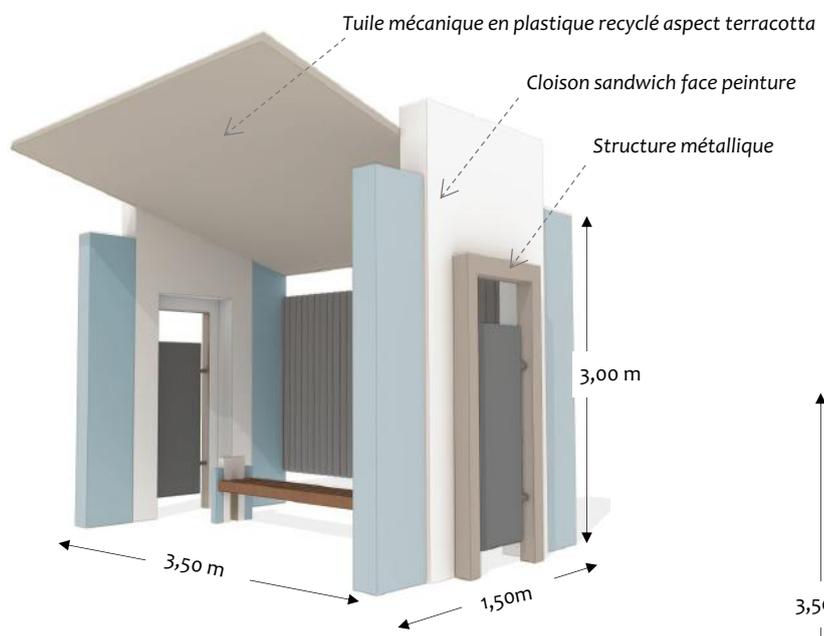
- a. La commission assure le suivi et le contrôle dans un cadre d'assistance et éventuellement dans le cadre du contrôle d'infraction (comité de vigilance);
- b. L'accompagnement des concernés pour l'assouplissement des procédures d'autorisation et éventuellement accompagner les dérogations;
- c. L'actualisation de l'état d'avancement des travaux et la documentation de l'information à remonter au comité d'orientation et au comité de pilotage.

Si le rythme de mise en œuvre de ce processus l'impose, une commission d'instruction spécifique de ces dossiers peut être mise en place. La commission de voirie peut aussi être chargée de ce suivi.

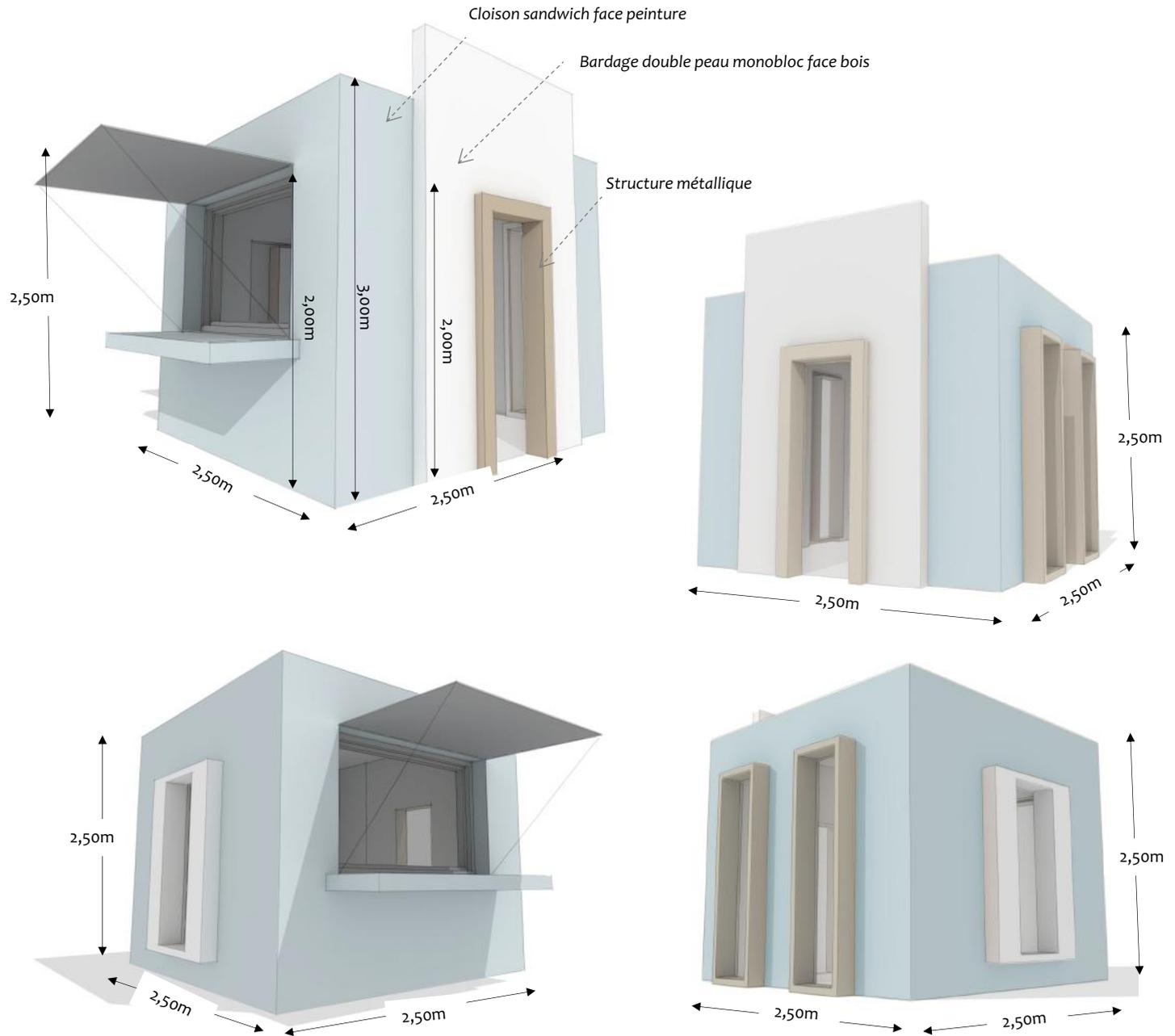
^[2] De préférence en concomitance avec des événements publics et devant le gouverneur de la province.

MOBILIER URBAIN / VARIANTE 1

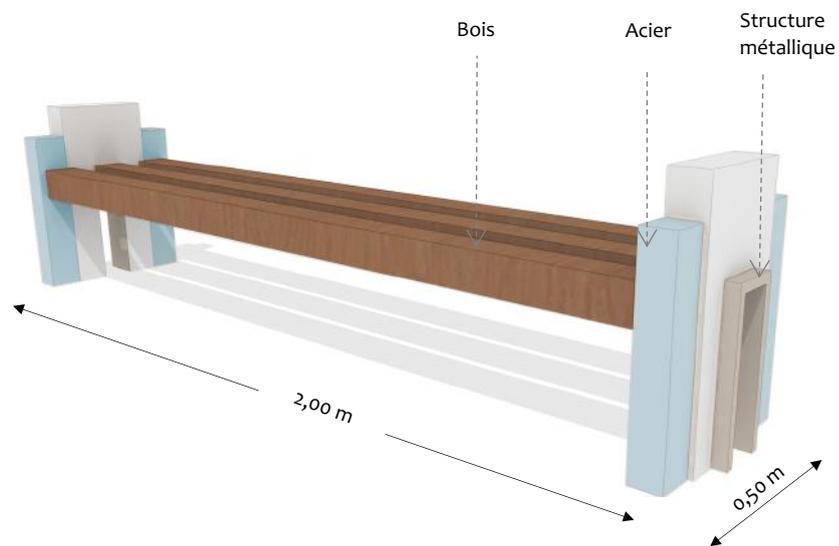
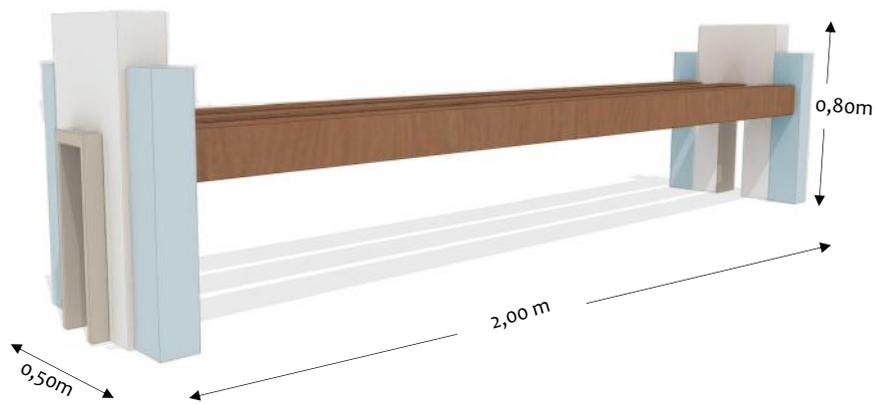
ABRIS BUS



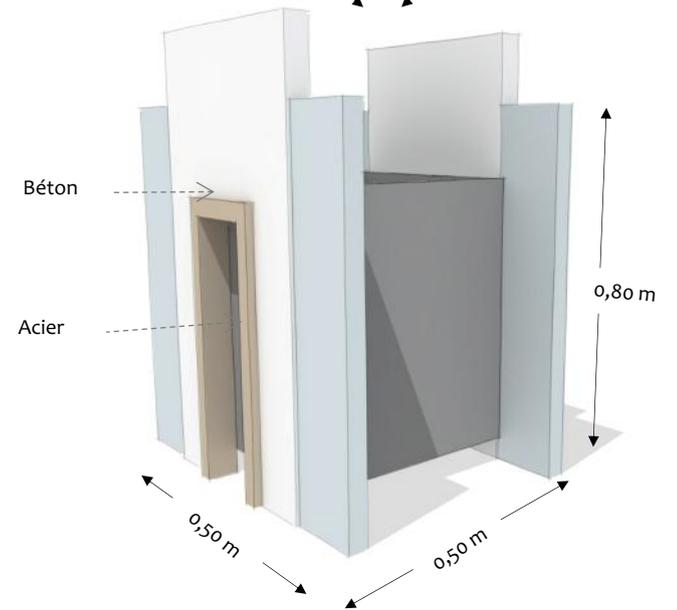
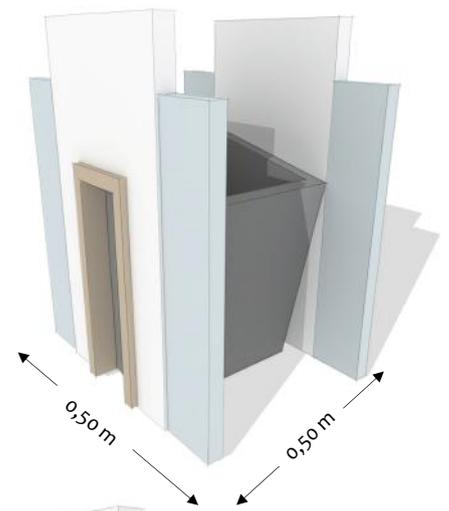
KIOSQUE



BANC



POUBELLE



PANNEAU SIGNALÉTIQUE



Les panneaux signalétiques sont fixés au sol par boulonnage à ancrage sur massif de fondation.

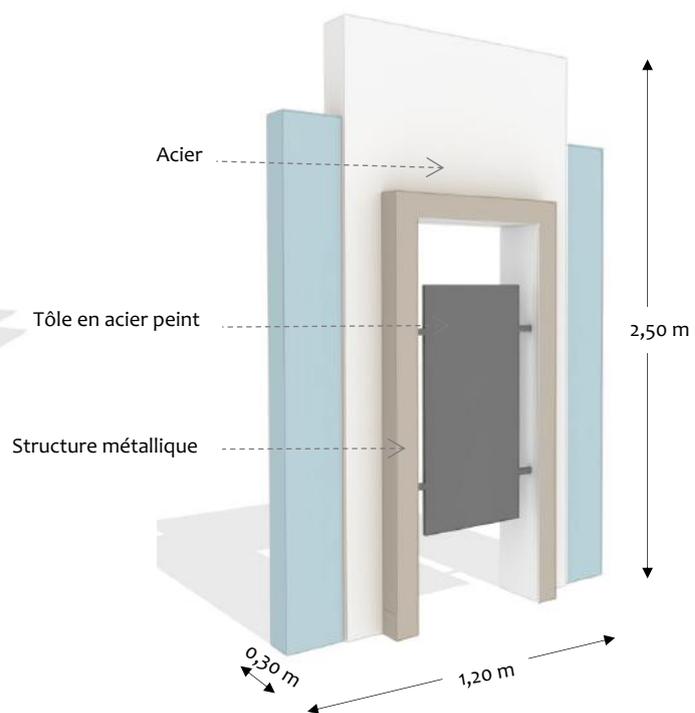
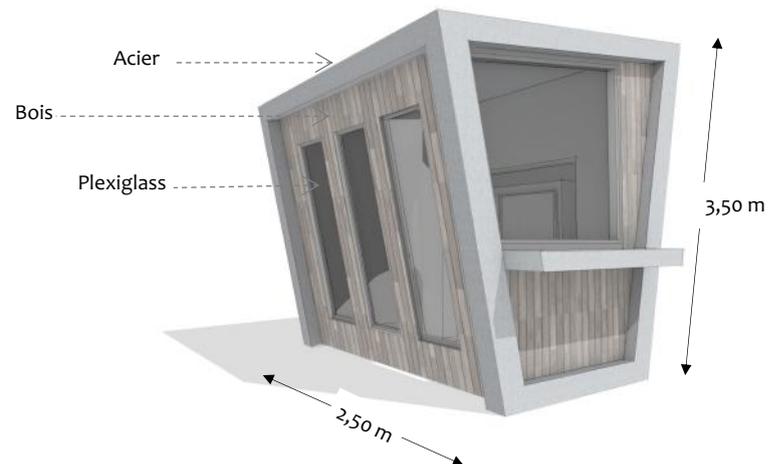
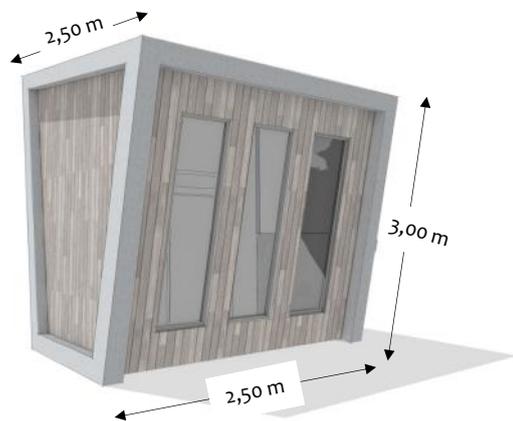
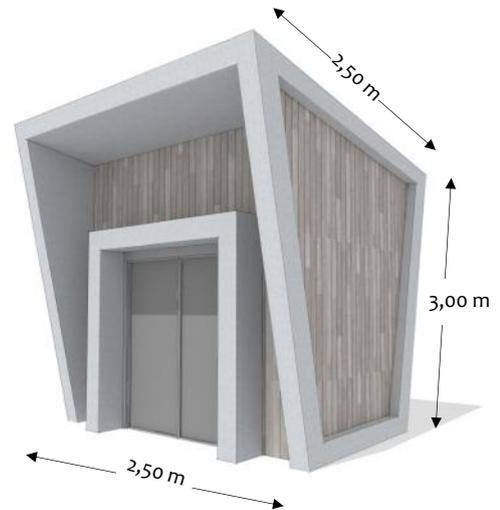
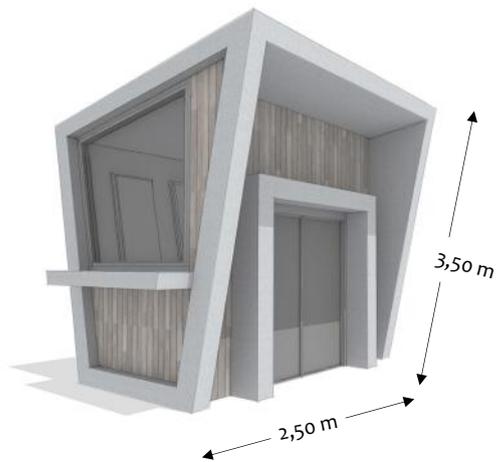


IMAGE D'AMBIANCE

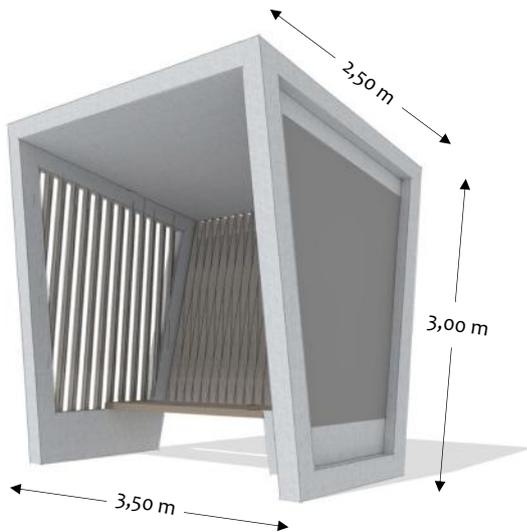
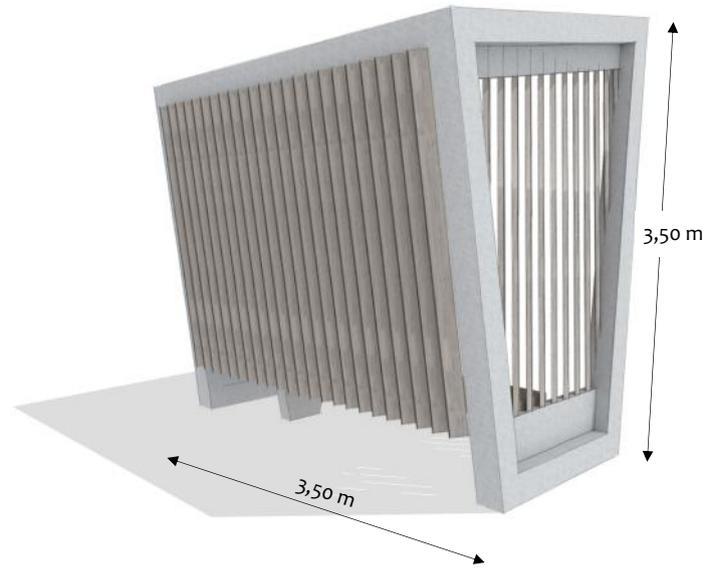
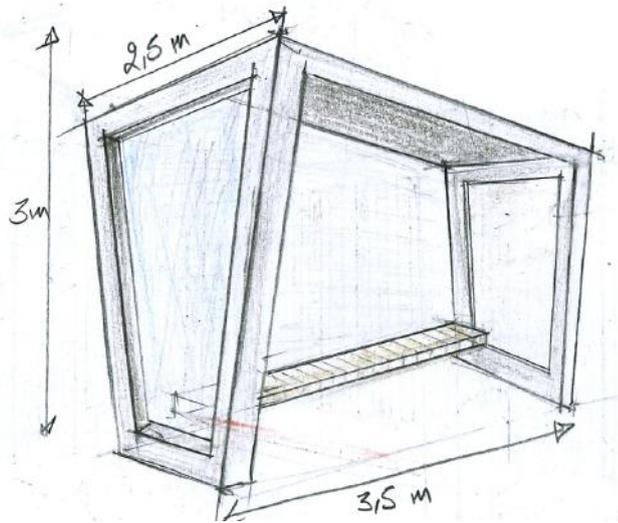


MOBILIER URBAIN / VARIANTE 2

KIOSQUE



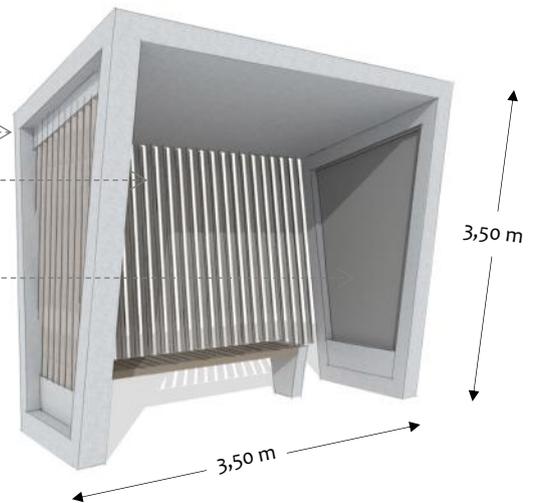
ABRIS BUS



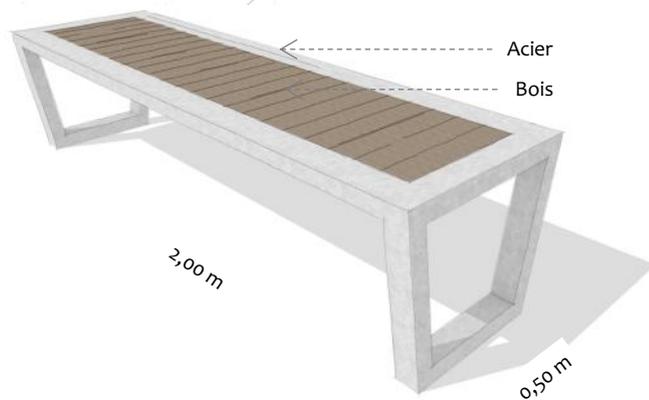
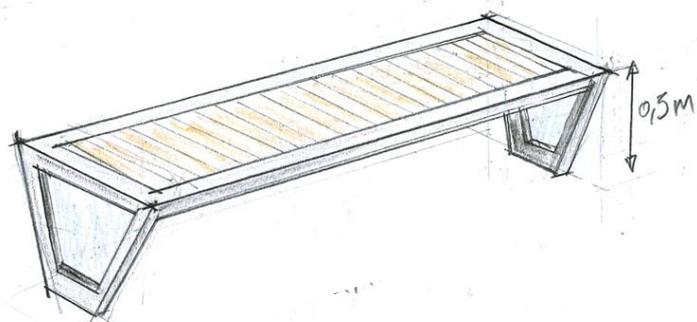
Acier

Lamelles en Bois

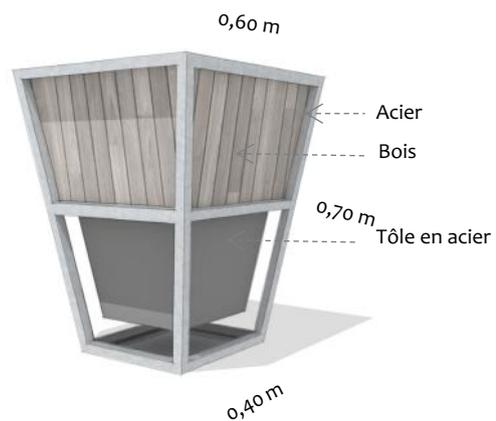
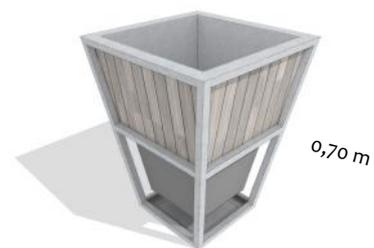
Panneaux d'affichage
et bornes de
chargement



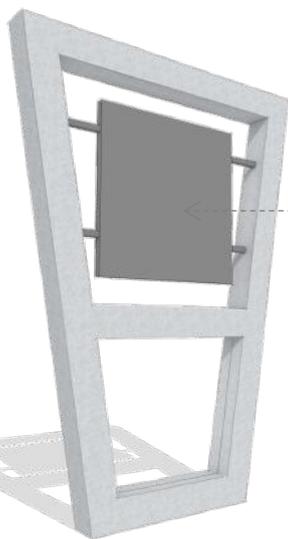
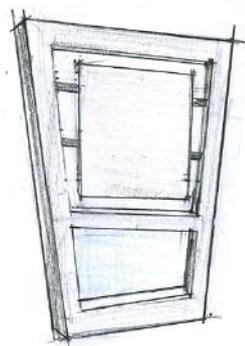
BANC



POUBELLE

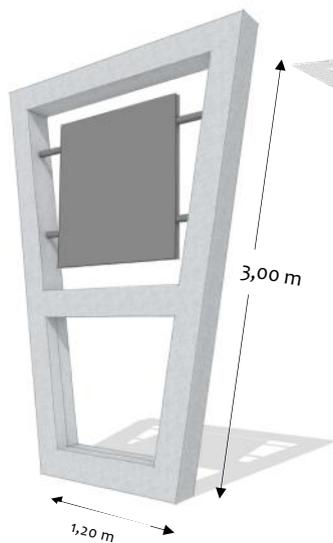


PANNEAU SIGNALÉTIQUE



← Acier
← Tôle en acier peint

2,50 m

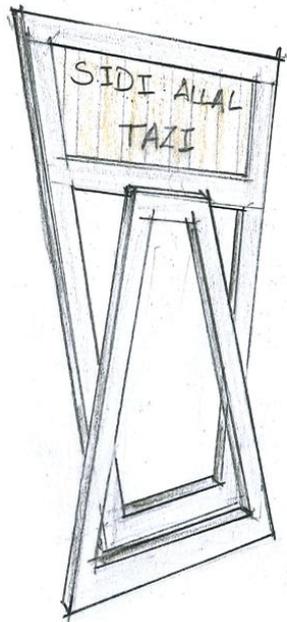


Les panneaux signalétiques et d'orientations sont fixés au sol par boulonnage à ancrage sur massif de fondation.

PANNEAU SIGNALÉTIQUE D'ORIENTATION



REPÈRE URBAIN



Les panneaux signalétiques et d'orientations sont fixés au sol par boulonnage à ancrage sur massif de fondation.

IMAGE D'AMBIANCE



IMAGE D'AMBIANCE



IMAGE D'AMBIANCE



IMAGE D'AMBIANCE



PALETTE DES MATÉRIAUX

BÉTON COLORÉ

Couleur

L'ajout de pigments ou de granulats adaptés permet de nombreuses colorations (rouge, beige, bleu ...).

Aspect

- Le choix de la granulométrie varie suivant le trafic et la destination de l'enrobé.



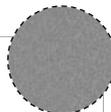
ENROBÉ BITUMINEUX

Couleur

Coloration par ajout de pigment pour les teintes foncées ou par décoloration du bitume et ajout de pigments pour les teintes claires.

Aspect

- Possibilité de traitement de surface par ajout de gravillons pour des raisons esthétiques et d'adhérence.
- Possibilité d'impression de trames.



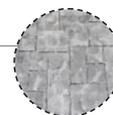
BÉTON IMPRIMÉ

Couleur

Grise homogène ou flammée.

Aspect

- Un large choix de forme et de granulométrie.
- Le choix varie selon la destination et l'usage.
- Possibilité d'impression de trames.



PAVÉS EN PIERRE

Couleur

Couleur homogène ou flammée.

Aspect

Aspect lisse ou rugueux selon la technique de cuisson, le matériau d'origine et l'ajout de colorants.

Format

- Pavé format brique ou autobloquant.
- Arêtes vives ou chanfreinées.



ENROBÉ ROUGE

Couleur

Coloration par ajout de pigment pour les teintes foncées ou par décoloration du bitume et ajout de pigments pour les teintes claires.

Aspect

- Possibilité de traitement de surface par ajout de gravillons pour des raisons esthétiques et d'adhérence.
- Possibilité d'impression de trames.



PAVÉS AUTOBLOQUANTS

Couleur

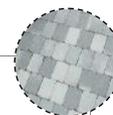
Large palette de couleurs laissée au libre choix du concepteur.

Aspect

- Aspect lisse ou rugueux selon la technique de cuisson, le matériau d'origine et l'ajout de colorants.

Format

- Pavé autobloquant.



PALETTE VÉGÉTALE

PALETTE VÉGÉTALE POUR LES ALIGNEMENTS

Très souvent conçus pour embellir la trame viaire d'une ville, ces espaces sont soumis à des contraintes handicapantes en termes de servitudes, de normes et de gestion. Il s'agit d'alignements paysagers, squares, carrefours, parkings et abords de voies fermées. Ces espaces paysagers ne jouent pas seulement un rôle esthétique, mais ils permettent surtout de réduire certaines nuisances sonores et de lutter contre la pollution.

ARBRES

GREVILLEA ROBUSTA **CHÈNE SOYEUX D'AUSTRALIE**

Famille : proteaceae.
Feuillage : persistant.
Croissance : rapide
Floraison : printemps à été
Hauteur : 6 à 20m
Multiplication : bouture en été à l'étouffée
Sol : frais, drainé, fertile
Emplacement : soleil, mi-ombre



LAURUS NOBILIS **LAURIER**

Famille : lauraceae
Catégorie : arbre.
Port : bouissonnant rectiligne en colonne dense
Feuillage : persistant
Hauteur : 2 à 6m et plus
Plantation : printemps, automne
Couleur : jaune beurre à blanc crème
Floraison : printemps
Croissance : lente
Multiplication : pas semis
Sol : drainé, fertile
emplacement : soleil, mi-ombre



LIGUSTRUM LUCIDUM **TROÈNE LUISANT**

Famille : Oleaceae.
feuillage : persistant
croissance : moyenne
Hauteur : 3 m
Floraison : en été, parfumée
Multiplication : bouture en automne
Sol : frais et bien drainé
Emplacement : plein soleil



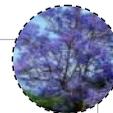
TIPUANA TIPU **TIPUANA**

Famille : fabaceae
catégorie : arbre
port : étalé à couronne irrégulière
feuillage : semi-persistant
hauteur : 15 à 40m
plantation : au printemps
Couleur : jaune - orangé
Floraison : en été
Croissance : rapide
multiplication : pas semis au printemps
sol : bien drainé, riche, frais
Emplacement : soleil



JACARANDA MIMOSIFOLIA **ARBRE FOUGÈRE**

Famille : bignoniaceae.
Feuillage : plumeux caduc, pennules redivisées en foliolules.
Floraison : en panicules en début été (juin - juillet) puis en début automne (septembre).
Hauteur : 10 à 15m
Multiplication : par bouturage de rameaux semi-ligneux ou semis.
Sol : ordinaire, plutôt frais et riche
Emplacement : ensoleillée et abritée



TECOMA STANS **BOIS PISSENLIT**

Famille : bignoniaceae.
Feuillage : persistant
Croissance : moyenne
Hauteur : 5 à 9m
Floraison : printemps à été
Multiplication : semi au printemps
Sol : soleil, frais, riche
Emplacement : soleil, à l'abri des vents



ARBUSTES

ROSMARINUS OFFICINALIS ROMARIN



Famille : labieae
Catégorie : arbuste
Feuillage : persistant
Port : érigé
Floraison : hiver et été à automne
Couleur : bleu-violet
Croissance : lente
Hauteur : 1m
Plantation : printemps
Multiplication : bouturage automne ou printemps
Sol : tous
Emplacement : soleil, mi-ombre.

PLUMBAGO CAPENSIS PLUMBAGO



Famille : plumbaginaceae
Catégorie : arbrisseau
Port : étalé
Feuillage : semi-persistant
Floraison : été à automne à début hiver
Couleur : bleu
Croissance : rapide
Hauteur : 0.9-1.2 m
Plantation : printemps
multiplication : bouture en été à l'étouffée, division des rejets
Sol : normal, non humide et même plutôt sec en hiver
Emplacement : soleil.

LANTANA CAMARA LANTANIER



Famille : verbenaceae
Catégorie : arbuste
Port : étalé
Feuillage : semi-persistant hors gel
Floraison : été à automne à hiver
Couleur : jaune et orange.
Croissance : rapide
Hauteur : 0.5m
Plantation : printemps
Multiplication : bouturage au printemps ou en été
Sol : drainé, riche, pas trop sec ni trop humide
Emplacement : soleil.

MYRTUS COMMUNIS MYRTHE



Famille : myrtaceae
Catégorie : arbuste
Feuillage : persistant
Port : érigé, buissonnant
Floraison : en été
Couleur : blanc , étamines jaune
Croissance : lente
Hauteur : 2 à 3m
Plantation : printemps
Multiplication : semis bouture en début d'été
Sol : plutôt sec
Emplacement : soleil, mi-ombre.

LYCIUM EUROPAEUM OLIVET



Famille : Solanaceae
Catégorie : arbuste
Couleur : verts , rouges
Croissance : moyen
Plantation : printemps
Multiplication : par semis ou par bouturage
Sol : sec ou peu humide
Emplacement : soleil

LIGUSTRUM OVALIFOLIUM TROËNE DE CALIFORNIE



Famille : Oléacées
Catégorie : arbuste
Feuillage : petites feuilles ovales, vertes, luisantes et semi-persistantes
Floraison : mois de mai au mois de juillet.
Couleur : blanc
Hauteur : 300 à 400 cm avec une croissance rapide
Plantation : printemps
Multiplication : Semis, bouturage et marcottage.
Sol : Humifère, frais et drainé

PALETTE VÉGÉTALE POUR LES ESPACES VERTS

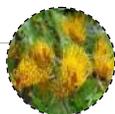
Les critères de choix pour les propositions des éléments végétaux qui composeront les sites peuvent être énoncés comme suit :

- La trame arborée est constituée d' essences choisies en tenant compte des critères de sélection suivants: les conditions de sol liées au contexte urbain de l'aménagement, à la vitesse de croissance, à la compatibilité de la masse foliaire adulte avec l'espace réellement disponible ainsi que son éventuelle faculté à supporter des tailles pour certaines espèces visant à maintenir la structure végétale dans un gabarit prédéterminé ;
- Couleurs très variées allant pour les feuillages du vert clair au bleu foncé, ce qui permet des compositions esthétiques en fonction du temps et des saisons.

ARBRES

GREVILLEA ROBUSTA **CHÊNE SOYEUX**

Famille : proteaceae
 Catégorie : arbre mellifère
 Port : érigé, plus ou moins conique
 Feuillage : persistant
 Floraison : printemps à été
 Couleur : orange
 Croissance : rapide
 Hauteur : 6-20m
 Plantation : automne ou printemps
 Sol : frais, drainé, fertile, acide ou neutre
 Emplacement : soleil, mi-ombre
 lumineuse
 Origine : Australie



FICUS CARICA **FIGUIER**

Famille : moraceae
 Catégorie : arbuste
 Port : érigé, étalé
 Feuillage : caduc
 Floraison : au printemps
 Couleur : pruneuse ou brillante
 Croissance : moyenne
 Hauteur : 3 m à 4 m
 Plantation : au printemps
 Multiplication : bouturage
 Sol : ordinaire, humifère, frais
 Emplacement : soleil ou mi-ombre



JACARANDA MIMOSIFOLIA **FLAMBOYANT BLEU**

Famille : poaceae
 Catégorie : graminée vivace
 Port : touffe évasée ou arrondie
 Feuillage : caduc
 Floraison : fin d'été ou automne
 Croissance : moyenne
 Hauteur : 0,50 à 0,80 m
 Plantation : printemps
 Multiplication : semis au printemps
 Sol : frais, sec, drainé, neutre
 Emplacement : soleil
 Origine : Asie



BRACHYCHITON ACERIFOLIUS **FLAMME AUSTRALIENNE**

Famille : Sterculiaceae
 feuillage : caduc
 Catégorie : arbre
 hauteur : 6-15 m
 floraison : printemps à été
 multiplication : semis, bouture en été
 sol : drainé, riche
 emplacement : soleil



LIGUSTRUM LUCIDUM **TROËNE LUISANT**

Famille : Oleaceae.
 feuillage : persistant
 croissance : moyenne
 hauteur : 3 m
 floraison : en été, parfumée
 multiplication : bouture en automne
 sol : frais et bien drainé
 emplacement : plein soleil



ALBIZIA JULIBRISSIN **ARBRE A SOIE**

Famille : fabaceae
 Catégorie : arbre
 Feuillage : caduc
 Port : étalé
 Floraison : en été
 Couleur : rose
 Croissance : rapide
 Hauteur : 6-10m
 Plantation : tout l'année
 Multiplication : semis
 Emplacement : soleil



ARBUSTES

ATRIPLEXE HALIMUS ARROCHE MARINE

Famille : chenopodiaceae
 catégorie : arbuste halophyte aux
 rameaux couverts d'écailles
 Port : buissonnant
 Feuillage : persistant à semi-persistant
 Couleur : gris-rougeâtre.
 Croissance : rapide
 Hauteur : 1,50 à 2 m
 Multiplication : division des rejets
 Sol : bien drainé, même sableux ou
 salin.



ROSMARINUS OFFICINALIS ROMARIN

Famille : labieae
 Catégorie : arbuste
 Feuillage : persistant
 Port : érigé
 Floraison : hiver et été à automne
 Couleur : bleu-violet
 Croissance : lente
 Hauteur : 1m
 Plantation : printemps
 Multiplication : bouturage automne
 ou printemps
 Sol : tous
 Emplacement : soleil, mi-ombre.



AGAVE AMERICANA AGAVE

Famille : Agavaceae
 Catégorie : vivace succulente
 Port : touffe
 Feuillage : persistant
 Couleur : jaune-verdâtre
 Croissance : lente
 Hauteur : 1.5m.
 Plantation : printemps.
 Multiplication : séparation des rejets
 Sol : drainé, sinon normal, même
 sableux, sec en hiver.
 Emplacement : soleil.
 Origine : Mexique.



STRELITZIA AUGUSTA OISEAU DE PARADIS

Famille : strelitziaceae
 Catégorie : vivace herbacée
 Feuillage : persistant
 port: stipe rectiligne ,feuilles en
 éventail
 Floraison : du printemps à l'été
 Couleur : blanc et bleu
 Croissance : rapide
 Hauteur : 10m
 Multiplication : semis
 Sol : profond, riche, plutôt frais et bien
 drainé
 Emplacement : soleil, mi-ombre
 lumineuse
 Origine : Afrique du sud



TAMARIX AFRICANA TARFA

Famille :Tamaricaceae
 Catégorie :arbuste
 Feuillage :caduc
 Port :étalé
 Floraison : printemps à été
 Couleur :blanc rose
 Hauteur :2 à 3 m
 Plantation : à l'automne ou au
 printemps
 Multiplication :bouture du bois de
 l'année en hiver
 Sol : drainé,moyen
 Emplacement :soleil



DASYLIRION DASYLIRION

Famille : agavaceae
 Catégorie : arbuste
 Feuillage : persistant
 Floraison : au printemps
 Couleur : blanc-crème
 Croissance : lente
 Hauteur : 2m
 Plantation : printemps
 Multiplication : semis au printemps
 Sol : bien drainé
 Emplacement : soleil



YUCCA ROSTRATA YUCCA ROSTRÉ

Nom Commun:
 Famille : Agavacées
 Hauteur: 4 m
 catégorie : arbre succulent
 feuillage : persistant
 Floraison : mai
 Plantation: printemps
 Sol : ordinaire, drainé
 Emplacement : soleil
 origine : Amérique du nord



CARISSA MACROCARPA PRUNIER DU NATAL

Famille :Apocynaceae
 Catégorie :arbuste
 Feuillage :persistant
 Port :étalé,ardressé,dense
 Floraison :tout au long du printemps
 à l'été
 Couleur :blanc pur
 Croissance :moyenne
 Hauteur :2 à 3 m
 Plantation : au printemps
 Multiplication : semis
 Sol : drainé ,plutôt riche et frais
 Emplacement :soleil ou mi-ombre



PALMIERS

PHOENIX CANARIENSIS DATTIER DES CANARIES



Famille : Arecaceae
catégorie : arbre, Palmier dioïque.
port : gros stipe unique et droit surmonté d'une couronne touffue.
feuillage : persistant,
floraison : spadices très ramifiés à pédoncules épais, courbes (1m)
couleur : crème, fruits longs, ovoïdes (20mm) jaune- rougeâtre.
croissance : lente.
hauteur : 20 m.
plantation : printemps.
multiplication : par semis ou bouturage.
sol : indifférent, même en bord de mer.

PHONENIX DACTYLIFERA PALMIER DATTIER



Famille : arecaceae
Catégorie : arbre
Feuillage : persistant
port: érigé ,rectiligne ou légère convexe vers la base
Floraison : au printemps
Croissance : lente
Hauteur : 15-20m
Multiplication : semis
Sol : sablonneuse ,bien drainé
Emplacement : soleil
Origine : l'irak

COUVRE-SOLS

CARPOBROTUS ACINACIFORMIS DOIGTS DE SORCIÈRES



Famille : Aizoaceae
catégorie : vivace succulente
port : couvre-sol, dense ,très ramifié
Feuillage :persistant
Floraison : du milieu du printemps à l'automne
couleur : rose
Croissance : très rapide
Hauteur : 0,20 à 0,4 m pour 1 à 2 m d'étalement
Plantation : printemps
chargé en sels
Emplacement : soleil.

PENNISSETUM CLANDESTINUM KIKUYU



Famille : Graminées
Catégorie couvre sol.
Type: Graminée ornementale
Feuillage : persistant,
Hauteur : 30 à 60 cm
Plantation : printemps.
Multiplication : bouturage, semis
Sol : fertile, riche en Azote
Emplacement : soleil
Origine : de la caroline à la floride

PALETTE VÉGÉTALE POUR LES BERGES DE L'OUED

La palette végétale est choisie judicieusement, pour respecter à la fois les contraintes hydrodynamiques, la biodiversité et l'esthétisme de l'aménagement. Cependant, pour animer ce cours d'eau, une attention toute particulière doit être portée sur la création d'une ripisylve dense et variée. Elle sera une source de vie et un habitat pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres.

ARBRES

OLEA EUROPEA OLIVIER



Famille : oleaceae
Catégorie : arbre fruitier
Port : érigé, sommet arrondi
Feuillage : persistant, feuilles simples opposées gris-argentées au revers.
Couleur : blanc crème et jaune pour les étamines.
Hauteur : 5m
Plantation : printemps.
Sol : profond, riche, drainé, plutôt frais mais supporte la sécheresse, acide ou neutre ou alcalin, supporte le calcaire
emplacement : soleil.

CITRUS AURANTIUM BIGARADIER



Famille : rutaceae
Catégorie : agrume, arbre fruitier
Port : arrondi
Feuillage : persistant, brillant, parfumé, épines à l'aisselle des feuilles inférieures.
Couleur : blanche.
Croissance : rapide.
plantation : au printemps.
Sol : tous même calcaire et argileux.
Emplacement : au soleil à l'abri du vent.
Climat tempéré très chaud et sec ou en serre.

PALMIERS

PHOENIX ROBELENII DATTIER DU MÉKONG



Famille : Arecaceae
Catégorie : palmier dioïque
Port : stipe unique rétréci à la base
Feuillage : persistant, folioles épineux près de la base
Floraison : ramifié et courte.
Couleur : crème, fruits noirs.
Croissance : lente
Hauteur : 2à5m
Plantation : printemps.
Multiplication : semis
Sol : tous
emplacement : soleil ou mi- ombre
Origine : Laos.

DYPSIS LUTESCENS PALMIER D'AREC



Famille : Arecaceae
Catégorie : arbre, palmier.
Port : soit en touffe, soit un fin stipe unique
Feuillage : persistant
Hauteur : de 1,50 à 3m
Plantation : printemps.
Couleur : jaune
Floraison: été
Croissance: moyenne
Sol : drainé, frais
emplacement : mi- ombre, soleil

BISMARCKIA NOBILIS PALMIER DE BISMARCK



Famille : Arecaceae
Catégorie : arbre, palmier.
Port : stipe unique et couronne sommitale
Feuillage : persistant, palmé en éventail bleuté
Hauteur : de 5 à 10 m
Sol : drainé, fertile, acide ou neutre ou alcalin, humide ou frais mais quant bien résiste à des périodes de sécheresse
emplacement : soleil les variétés bleues et certes supportent bien peu de mi- ombre

ARBUSTES

STRELITZIA AUGUSTA OISEAU DU PARADIS



Famille : strelitziaceae
 Catégorie : vivace herbacée
 Feuillage : persistant
 port: stipe rectiligne ,feuilles en éventail
 Floraison : du printemps à l'été
 Couleur : blanc et bleu
 Croissance : rapide
 Hauteur : 10m
 Sol : profond, riche, plutôt frais et bien drainé
 Emplacement : soleil, mi-ombre lumineuse
 Origine : Afrique du sud

ROSMARINUS OFFICINALIS ROMARIN



Famille : labieae
 Catégorie : arbuste
 Feuillage : persistant
 Port : érigé
 Floraison : hiver et été à automne
 Couleur : bleu-violet
 Croissance : lente
 Hauteur : 1m
 Plantation : printemps
 Multiplication : bouturage automne ou printemps
 Sol : tous
 Emplacement : soleil, mi-ombre.

APTENIA CORDIFOLIA FICOÏDE À FEUILLES EN CŒUR



famille : chenopodiaceae
 catégorie : arbuste halophyte
 aux rameaux couverts d'écaillés.
 port : buissonnant
 feuillage : persistant à semi-persistant
 couleur : gris-rougeâtre.
 croissance : rapide
 hauteur : 1,50 à 2 m
 multiplication : division des rejets
 sol : bien drainé, même sableux ou salin.

CESTRUM NOCTURNUM JASMIN DE NUIT



Famille : solanaceae
 Catégorie : arbuste
 Port : dressé puis évasé, arqué
 Feuillage : persistant
 Floraison : été à automne
 Croissance : rapide
 Hauteur : 1 à 2m
 Plantation : printemps, automne
 Multiplication : bouturage
 Sol : riche, drainé
 Emplacement : soleil, mi-ombre
 Origine : chili, l'amérique sud

ZAMIA FURFURACEA ZAMIER FURFURACÉ



Famille : Zamiaceae
 Catégorie : arbuste dioïque
 Port : touffe compact évasée
 Feuillage : persistant, coriace d'un vert olive luisant
 croissance: lente
 Croissance : lente
 Hauteur : 0.6 à 1,5 m
 Plantation : printemps.
 Multiplication : semis
 Sol : tous
 emplacement : soleil légère ou mi-ombre
 Origine : Mexique.

PELARGONIUM ZONALE PÉLARGONIUM ZONALE



Famille : geraniaceae
 Catégorie : vivace
 Feuillage : persistant
 Port : dressé, ramifié
 Floraison : du printemps à l'automne
 Couleur : blanc, rouge
 Croissance : rapide
 Hauteur : 0,40 à 0,70m
 Plantation : printemps
 Multiplication : bouturage, semis
 Sol : tous
 Emplacement : soleil, mi-ombre.

AGAPANTHES LIS AFRICAÏN



Famille : liliaceae
 Catégorie : vivace
 Feuillage : caduc ou persistant
 port: touffe et hampe florale
 Floraison : fin printemps
 Hauteur : 0,9 à 1,5 m
 Multiplication : semis
 Sol : riche, frais
 Emplacement : soleil, mi-ombre

PITTIOSPORUM TOBIRA PITTIOSPORE DU JAPON



Famille : pittosporaceae
 Catégorie : arbuste
 Feuillage : persistant
 port: arrondi
 Floraison : fin du printemps
 Croissance : rapide
 Hauteur : 3 à 5 m
 Multiplication : semis
 Sol : normal, même sec
 Emplacement : soleil, mi-ombre



ÉCHÉANCIER

Il est recommandé que les projets de la charte architecturale urbanistique et paysagère de l'axe principal du centre de Sidi Allal Tazi durent trois années : 2022, 2023 et 2024. Les acteurs auront l'opportunité, suivant les pourparlers programmés, de se positionner sur la totalité de la durée ou de signer des Projets annuels selon le planning préconisé. La planification du financement de la requalification prioritaire est étalée de 2022 à 2024. Elle sera enclenchée par un processus de concertation entre l'ensemble des partenaires. Cette concertation devrait permettre de converger les efforts de l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie globale et partagée.

Cette stratégie et sa déclinaison en projets opérationnels devrait être validée et conclue par la mise en place de projets programme qui engage l'ensemble des partenaires dans la période déterminée par ces projets de la charte architecturale urbanistique et paysagère. Selon le planning défini, la conclusion de l'ensemble des projets est prévue en 2021. L'estimation financière globale de l'opération s'élève à **11 709 007 DH**. Cette valeur devrait être mobilisée entre 2022 et 2024.

La participation financière de chaque acteur sera discutée en relation avec la nature du projet, sa teneur, l'originalité de sa périodicité et de ses impacts sur l'acteur concerné.

ACTION	SUPERFICIE m ² / LINÉAIRE ml	PARTENAIRES POTENTIELS	ESTIMATION	ECHEANCIER						
				S1	S2	S3	S4	S5	S6	
ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN01 (SÉQUENCE 01) ET DU PARKING PA6	RN01, seq. 01 394 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Province; - Conseil Régional; - Conseil Provincial; - Commune; - Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau; - Agence Urbaine de Kénitra - Sidi kacem - Sidi slimane; 	1 563 648 DH							
	Parking PA6 2150 m ²									
ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN01 (SÉQUENCE 02)	391 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Province; - Conseil Régional; - Conseil Provincial; - Commune; - Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau; - Agence Urbaine de Kénitra - Sidi kacem - Sidi slimane; 	1 551 742 DH							
ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RN01 (SÉQUENCE 03) ET DE LA PLACE V5	RN01, seq. 03 385 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Province; - Conseil Régional; - Conseil Provincial; - Commune; - Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau; - Agence Urbaine de Kénitra - Sidi kacem - Sidi slimane; 	RN01, seq. 03 1 527 930 DH							
	Place V5 2277 m ²		Place V5 734 046 DH							

ACTION	SUPERFICIE m ² / LINÉAIRE ml	PARTENAIRES POTENTIELS	ESTIMATION	ECHEANCIER					
				S1	S2	S3	S4	S5	S6
ORDONNANCEMENT DE L'AXE PRINCIPAL RP4234 (SÉQUENCE 04)	483 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Province; - Conseil Régional; - Conseil Provincial; - Commune; - Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau; - Agence Urbaine de Kénitra - Sidi kacem - Sidi slimane; 	2 472 408 DH						
AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE LA RN01 ET DE LA RUE N°11	2530 ml	<ul style="list-style-type: none"> - Province; - Conseil Régional; - Conseil Provincial; - Commune; - Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau; - Agence Urbaine de Kénitra - Sidi kacem - Sidi slimane; 	397 932 DH						
AMÉNAGEMENT DES BERGES DE L'OUED	3750 m ²	<ul style="list-style-type: none"> - Province; - Conseil Régional; - Conseil Provincial; - Commune; - Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau; - Agence Urbaine de Kénitra - Sidi kacem - Sidi slimane; - Agence du Bassin Hydraulique de Sebou. 	1 225 537 DH						
AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PL1 ET DES ESPACES VERTS V6 ET V7	Place Pl1 215 m ²	<ul style="list-style-type: none"> - Province; - Conseil Régional; - Conseil Provincial; - Commune; - Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau; - Agence Urbaine de Kénitra - Sidi kacem - Sidi slimane; 	Place Pl1 836 407 DH						
	Espaces verts V6/V7 7770 m ²		Espaces verts V6/V7 1 399 357 DH						